

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS ET VIE DES ÉTABLISSEMENTS 2006

SOMMAIRE

▪ Rapport moral du Conseil d'Administration	Page	1
▪ L'Année 2006	Page	4
.....		
▪ L'évaluation au CODASE	Page	10
▪ Espace Adolescents	Page	14
▪ Service d'Aide Éducative en Milieu Ouvert	Page	29
▪ Accueil Enfance	Page	30
▪ Droit de Visite Accueil Enfance	Page	34
▪ Service Ambulatoire Chalet Langevin	Page	36
.....		
▪ Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique Chalet Langevin.....	Page	38
▪ Droit de Visite Chalet Langevin	Page	40
▪ Service de Prévention Spécialisée	Page	42
▪ Centre Spécialisé de Soins en Toxicomanie Point–Virgule	Page	53
▪ Service d'Enquêtes Rapides	Page	55

Ce compte rendu d'activité n'est pas un rapport de gestion, il présente les éléments généraux de l'activité de l'Association, des établissements et des services. Il ne détaille pas les aspects financiers qui sont développés dans les comptes sociaux officiels soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire et approuvés par le Commissaire aux Comptes.

Rapport moral du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 5 juin 2007

Jean LE MEN
Secrétaire Général

La réglementation et les traditions de toute vie associative exigent que je vous présente aujourd'hui le rapport moral concernant l'année 2006.

À vrai dire, ce ne sera qu'un demi rapport moral fait par un demi Secrétaire Général puisque j'ai été absent du quotidien de l'Association pendant six mois environ, pour cause réelle et sérieuse. Je n'étais pas aux Îles Marquises, non plus qu'en Suisse pour soigner ma fiscalité.

Mais rassurez-vous, ce que je ne pourrais dire, d'autres le diront à ma place, notamment notre Directeur Général Jean-Paul DEMARD et Marcel BORG qui "drive" (un mot anglais ici ou là donne bonne allure à un texte) ; donc Marcel "coache" le travail des établissements et services recherchant une application intelligente de la loi 2002-2 pour ce qui concerne plus précisément "l'ÉVALUATION".

Comment peut-on caractériser cette année 2006 au CODASE ? Par une extension des situations prises en charge et dans le même temps par un approfondissement des analyses, études, et modes d'approche. En s'intéressant de plus près encore aux situations familiales (médiations familiales, aides à la parentalité...), l'approfondissement s'est opéré dans la recherche et le traitement des causes premières à l'origine des troubles de la socialisation. Notez que tout ceci n'est pas totalement nouveau de sorte que l'évolution s'est faite sans aventurisme. Par exemple, le Service d'Enquêtes Rapides a eu le temps de faire la preuve de son efficacité, l'organisation des "Droits de Visite" bénéficie d'une expérience non négligeable dans une action en faveur à la fois des parents mais également des enfants. Je ne puis citer toutes les initiatives, toutes les avancées. Je vous renvoie à la lecture de tous les comptes rendus d'activités. Elle est instructive et même édifiante.

Je dois faire allusion à un débat qui agite actuellement le milieu psycho-éducatif : peut-on diagnostiquer comme pathologiques et précurseurs certains comportements et attitudes relevés chez un enfant de trois ans ? Quelques épreuves et observations, et l'avenir du jeune est figé. Parmi les doctrines pseudo-scientifiques qui ont sombré dans le ridicule, souvenons-nous de celle de LOMBROSO le psychiatre qui, au début du XX^{ème} siècle, prétendait trouver dans la morphologie d'une personne (par exemple les bosses du crâne) des indications pérennes sur son organisation psychique, sa capacité à devenir un asocial, un criminel notamment. D'où l'expression consacrée : avoir la bosse des maths, et ainsi de suite.

La compréhension profonde des difficultés d'adaptation des jeunes à la vie sociale (et d'abord scolaire) supporte mal la mise à plat temporelle. On ne peut réduire un enfant à l'instantané comportementaliste. Toute personne, si petite soit-elle, possède un avant et un après. Grande est la tentation de lui inventer cet après largement inspiré par des fantasmes optimistes "Tu seras un homme mon fils" ou pessimistes "Tu finiras au bout d'une corde".

Nous avons besoin de loger l'Autre dans une case. Le classement par catégories est d'autant plus rassurant qu'il est verrouillé. Ainsi en est-il des sociétés organisées sur la base du racisme ou des populations formatées en castes. Réfléchissons un instant sur les himalayes de sottises proférées par nos ancêtres qui n'étaient pas forcément stupides, sur les femmes qui étaient nos lointaines grands-mères. Avaient-elles un brin d'intelligence ? Possédaient-elles une âme ? Nul doute que, sur ce chemin, ils en seraient arrivés à fabriquer des tests montrant qu'elles étaient dépourvues de toute capacité intellectuelle. La technologie étroitement mise en place conduit trop souvent à trouver ce que l'on cherchait a priori.

Puis-je vous faire remarquer que le CODASE se trouve depuis longtemps déjà au cœur des milieux où s'originent les troubles et dysfonctionnements de notre vie sociale et les fragilités psychologiques congénitales ou acquises d'un certain nombre de nos contemporains. Je fais allusion au Service AEMO qui travaille avec les familles dans leur fonction parentale, ou encore et vous

savez comme moi à quel point la Prévention Spécialisée vit au rythme des quartiers "difficiles", des groupes générationnels fascinés par l'anti-tout, le désordre, la violence. Les éducateurs génèrent, soutiennent des activités propres à recréer du lien entre jeunes et adultes, à retrouver la confiance indispensable entre des groupes vivant sur le même territoire. D'où les chantiers éducatifs, les initiatives à contenu culturel (radio, spectacles divers, voyages...) en recherchant au-delà du seul aspect technique ou financier des tâches, leur intérêt thérapeutique par la réussite, la reconnaissance de la valeur intrinsèque de chacun, l'apprentissage de la sociabilité.

Il va de soi que la totalité des services, établissements, structures du CODASE s'efforce non seulement de réduire ou supprimer les symptômes en particulier les comportements déviants, les souffrances apparues chez les uns et les autres, mais également de remonter aux causes tout en étant conscients de l'immensité de la tâche et en évitant autant que possible les effets d'annonce, les discours creux, et la démagogie. Tentons de rendre vivantes, concrètes, des formules rabâchées, usagées et devenues de ce fait insignifiantes. Ainsi « L'enfant, l'adolescent, doivent demeurer au centre de nos réflexions, de nos actions et réactions, et ceci pour leur bien ». Ce principe est devenu évident aujourd'hui, mais ne reste-t-il pas trop souvent lettre morte ? Pour ma part, je m'efforce de garder en mémoire ce que j'ai appris pendant quelques décades de contacts avec des jeunes agressifs et paumés, délinquants, asociaux, caractériels. Ils sont tous malheureux, angoissés, désespérés derrière leurs provocations, leurs airs bravaches. Le sentiment d'échec irrémédiable est difficile à vivre.

Les acteurs de terrain que sont les travailleurs sociaux se heurtent à un phénomène dénoncé à maintes reprises, mais toujours en progression : l'invasion massive des textes réglementaires : lois, décrets, instructions diverses. Peut-être sont-ils nécessaires, quoique à ce niveau de prolifération on puisse en douter. Ils sont toutefois loin d'être suffisants. Nous sommes dans une société complexe, Edgar MORIN l'a dit et redit, mais c'est une erreur de croire ou de feindre croire que les mots, les phrases, quelle que soit leur importance ou leur rôle, peuvent suffire. Les incantations mènent au vide. Ne gonflons pas des baudruches. Evidemment que sur ces thèmes et quelques autres il y aurait beaucoup à dire, car les problèmes soulevés par l'éducation des jeunes sont liés aux changements, aux bouleversements qui brassent notre société. Peut-on simplement regretter l'époque où les adolescents ne brûlaient pas les voitures ? D'abord parce qu'il n'y avait pas d'automobiles, ensuite parce que posséder des allumettes était le strict privilège des adultes. Faudrait-il supprimer les unes et les autres, proposer une société du genre "Amish" Codasienne, revenir à la lampe à huile et à la marine à voile, ou bien regarder les jeunes d'un autre œil, leur réserver une autre place ?

Mars 2007

Jean LE MEN

Un vent de réformes souffle sur le social

Réforme de la protection de l'enfance, projet de loi sur la prévention de la délinquance, réforme de la protection juridique des majeurs, réforme de l'ordonnance de 1945, mise en œuvre de l'évaluation des pratiques professionnelles, enjeux de l'acte deux de la décentralisation, effets de la loi organique portant projet de loi de finances, c'est dire (ce n'est pas un euphémisme) que le poids des réglementations pèse sur l'objet social de nos associations.

Nous pouvons le dire, au CODASE, nous avons intégré dans notre culture professionnelle ces évolutions législatives, sans négliger ce qui est notre mission première : la prise en charge des jeunes en difficultés et notre engagement auprès des familles.

Billet d'humeur et d'humour

La réglementation est nécessaire à ce « vivre ensemble acceptable », mais lorsqu'elle s'emballa, elle produit un effet « Big Brother » qui en rend difficile la compréhension et donc l'application.

Que dire alors, de l'amoncellement de textes inapplicables fautes de décrets, de textes où l'on attend de la justice qu'elle en détermine la mise en œuvre par la jurisprudence.

Mais également des contradictions entre les anciens et les nouveaux textes, qui se percutent et s'annulent. La journée de solidarité est exemplaire à ce titre : les nouveaux textes disent à propos du lundi de Pentecôte que ce n'est plus jour férié, le code du travail ne prend pas en compte cette nouvelle disposition, et le lundi de Pentecôte redevient un jour férié... *Réveille-toi Jules Ferry, nous sommes devenus fous !*

Quelques voix nous ont portés vers plus de sagesse, parmi elles, celle de Renaud SAINSEAULIEU qui aimait à répéter : « *Dans les organisations vivantes, (entreprises, coopératives, associations...) l'hyper production de règles ne sera jamais un rempart aux dysfonctionnements* » ou celle du Professeur CARCASSONNE, constitutionnaliste, pour lequel « *Nous ne sommes plus dans un état de droit mais dans un tas de droits* », comme aime à nous le rappeler Monique BERTHET.

En 2006, le mot clé du secteur associatif est « mobilisation »

Pour faire entendre la voix des associations et tenter de peser, avec plus ou moins de bonheur, sur les projets de loi en cours, les fédérations d'associations se sont regroupées et ont créé **la Coordination Nationale des Associations de Protection de l'enfance (CNAPE)**. Objectif affirmé : faire revivre les fondements de la protection de l'enfance, en appui de la fonction d'éducation et des fonctions de prévention et de protection sociale globale des individus. Rappelant que *ce qui fonde la Nation, c'est le devoir de protéger ses enfants, ressource fragile pendant la période d'apprentissage de la vie.*

Le débat sur la protection de l'enfance s'inscrit également dans un débat de société qui concerne la place et la responsabilité des adultes dans leur fonction éducative, et la fonction éducative dans un environnement économique, social et culturel qui peut être porteur de risques.

Protéger c'est intervenir en amont des difficultés rencontrées dans la famille et dans l'environnement éducatif et social de l'enfant.

Dans le secteur de la protection de la maltraitance, de l'enfance en danger, notre Association est mobilisée au côté des autres associations : dans le cadre de RÉSEAU 38 tout d'abord, la présidence ayant en 2006 été portée par Madame GOUDY administratrice au CODASE, assistée par Robert NÉ, nommé par le bureau, sur proposition du Président BALESTAS. Les directeurs d'établissements ou services du secteur de protection de l'enfance ont apporté leurs expertises lors des assemblées générales. Le soutien du RÉSEAU 38 s'est exprimé par l'envoi d'un courrier aux députés et sénateurs de l'Isère (cf. Dauphiné Libéré du 1^{er} septembre 2006).

Mais également par le relais naturel des Associations Nationales représentatives de nos actions : L'URIOPSS, en ma qualité de délégué sectoriel pour l'enfance, puis des URIOPSS à l'UNIOPSS.

Le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS), au bureau duquel siège Monique BERTHET-LOISEAU.

Citoyens et Justice représenté par Hervé TERNANT ; le CNAEMO représenté par Céline ROLAND.

Le Groupement National des Directeurs d'Associations (GNDA), l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (UNASEA) et bien évidemment le Syndicat National au Service des Associations du secteur social et médico-social (SNASEA)...

Les propositions les plus emblématiques de la CNAPE portent sur les thématiques qui font état de la sensibilité du secteur :

*Celui de la **maltraitance**, en proposant :*

- de donner suite à un signalement dans un délai inférieur à un mois.*
- de faire obligation à l'autorité ayant été saisie par signalement (Procureur de la République) ou pour information (Président du Conseil Général) d'accuser réception à l'auteur du signalement et de la suite qu'il entend donner.*

*Celui du **partage d'informations entre professionnels « tenus au secret »**, en proposant :*

- d'étendre le secret professionnel (actuellement appliqué aux seuls assistants de services sociaux) à l'ensemble des métiers du travail social.*
- de définir la notion de secret social partagé et surtout des protocoles de système de partage d'informations.*

*Celle de l'**action éducative et la prise en considération des intérêts de l'enfant et du travail auprès des familles** : la proposition la plus symbolique est la création d'une Maison de la Protection de L'Enfance et de la Famille, à l'instar de la Maison du Handicap, ou dans le champ de la prise en compte psycho-pathologique ou psychiatrique la Maison de l'Adolescent.*

*Cette **MPEF** réunirait les institutions pour constituer un lieu ressource, et permettrait d'organiser dans ces maisons des commissions indépendantes avec l'ensemble des partenaires.*

Lorsque nos collègues du Rhône évoquent les groupes de travail préparatoires aux conditions de mise en œuvre de l'expérimentation dans leur département, ils soulignent tous l'intérêt des échanges entre les magistrats de l'enfance, les représentants de la DPJJ, du Conseil Général et du Secteur Associatif habilité, sur les complémentarités, les articulations et les coordinations entre institutions « partenaires ». Ce qui en est attendu : une homogénéité de traitement sur l'ensemble du territoire départemental et un renforcement de la cohérence des pratiques. Mais également, l'articulation des prérogatives de l'autorité judiciaire, en sa qualité de gardienne des libertés individuelles, seule compétente pour limiter l'exercice de l'autorité parentale, ainsi que le respect des droits des usagers, en matière de recours contre les décisions judiciaires et administratives, et bien évidemment le respect de l'autonomie d'administration et de gestion des associations.

En Isère, une délégation du RÉSEAU 38 est régulièrement invitée à participer aux rencontres avec les magistrats de l'enfance, les représentants du Conseil Général et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Ainsi, le bureau de RÉSEAU 38 a proposé à l'ordre du jour comme thématique, avalisée en assemblée générale, les mesures d'AEMO. Elles ont été passées au crible : listes d'attentes, poids de certaines mesures (enfants instrumentés dans les procédures de divorces) saisines directes des magistrats, durée des mesures, de la nécessité d'une analyse partagée dans le cadre des fins de mesures et bien évidemment de la question redondante : comment gérer au mieux les entrées et les sorties en lien avec la notion de risque partagé, ou bien encore la signification de la problématique familiale par la différenciation : mandat administratif ou mandat judiciaire.

Ces rencontres, au-delà de l'aspect technique, sont d'une importance capitale pour les associations présentes dans RÉSEAU 38, parce que le Département est devenu l'Acteur central de l'action sociale. À ce titre et devant l'importance des missions qui lui sont dévolues, dans un contexte de crise et d'encadrement de la dépense publique, la tentation pour ce dernier pourrait être grande de s'engager dans une spirale gestionnaire plutôt que stratégique (ratios des coûts de protection de l'enfance au regard des autres charges). L'autre risque étant celui d'une forme « d'impérialisme » sur tous les autres acteurs, puisque le Département est devenu celui qui habilite, celui qui place et celui qui finance.

Il est donc important pour les associations de se regrouper. Hélas..., en Isère comme dans beaucoup d'autres départements, il faut bien évoquer une grande faiblesse de notre secteur : ***celle des limites de la mobilisation***. Elle renvoie à un invariant culturel, une exception associative à la française : « L'incapacité à organiser collectivement et durablement une pensée commune en dehors de l'expression de positions en contre ».

La logique du chacun pour soi réapparaît inévitablement dès lors qu'il s'agit de répondre aux opportunités de création, difficultés d'évolution, ou projets de développement.

Ceci est d'autant plus dommageable en une période où certaines directives européennes ouvrent à la concurrence des pans entiers de mission de délégation de service public, jusqu'alors couvert par le seul secteur non lucratif.

La logique des appels d'offres, pour ce qui concerne les activités non soumises à tarification, (Prévention Spécialisée, aides à domiciles...) risque de réactiver les passions individualistes, au mépris de coopérations inter associatives pourtant nécessaires.

Le secteur associatif ne vit pas dans une bulle protectrice et doit admettre que le secteur marchand s'intéresse à nos activités.

Après le champ sanitaire, celui des personnes âgées est investi avec vigueur, les services d'aides à domicile sont concurrencés, pourquoi penser que celui de la protection de l'enfance échapperait à cette logique marchande ? Les secteurs lucratifs étant en capacité de proposer des offres calibrées, financièrement alléchantes, souples et dégagées des contraintes liées à une convention collective verrouillée.

En exécution des directives européennes, certaines activités de services à la personne pourraient tout à fait relever des appels d'offres. La question du rapport qualité-prix ne doit pas être esquivée, ou verrouillée par la seule référence à la valeur ajoutée associative. De même que l'association ne peut négliger que le prix de journée ou la subvention qu'elle perçoit, l'est au titre du service qu'elle rend, de la prestation qu'elle fournit, et ce disant, a un coût qui ne peut être sous évalué.

Nous sommes hésitants à nous engager dans le dispositif, pourtant très cohérent et important, de la politique pénale du Parquet sur la question des auteurs de violences conjugales. L'intervention d'un salarié du SER, au cours de la garde à vue d'un auteur de violence, dans les locaux de l'ensemble des circonscriptions de police et de gendarmerie, amènerait un nombre d'heures neutralisées (heures de conduite), heures d'astreintes (dimanche et jours fériés), impossibles à effectuer dans l'enveloppe d'une enquête rapide traditionnelle.

De même, le Bureau de l'Association redéfinira sa position dans le cadre d'une convention strictement annuelle de la prestation de prévention spécialisée, autant par la difficulté de gestion des contrats de travail, soumis à la législation de droit privé que cette disposition impliquerait, que par rapport, au sens même de la mission, de sa pertinence ou non, dans une présence sociale de durée limitée.

Quel regard portons-nous au CODASE sur ce qui fait débat ?

Nous nous reconnaissons volontiers dans les attendus du texte sur la protection de l'enfance, qui consacre finalement le Département dans sa préséance déjà bien inscrite sur le dispositif de protection de l'enfance, même si nous nous solidarisons avec Madame BRISSET, ex Défenseure des enfants, dans son appel à un Etat garant régulateur et producteur d'un traitement équitable sur tout le territoire national.

Nous avons pris acte toutefois □0 au-delà des quelques confusions qui peuvent apparaître entre la loi du 10 juillet 1989 qui confie aux départements la coordination des actions de prévention et de protection des mineurs victimes de mauvais traitements et la circulaire du 10 janvier 2001, qui confie au Préfet le soin de coordonner le recueil des données en matière de mauvais traitements, dans cette résurgence du rapport ambigu entre centralisation /décentralisation – que les conseils généraux recevront la totalité de la responsabilité des missions qui découleront du contentieux de l'assistance éducative.

Par rapport à la proposition de distinguer l'enfant victime, pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, et l'enfant auteur par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nous avons fait part aux législateurs d'une constatation, celle du caractère souvent très ténu des distinctions qui peuvent faire passer l'enfant de l'une à l'autre de ces catégories.

Protection de l'enfance et prévention de la délinquance : le heurt possible des pivots ?

Le Président du Conseil Général est le pivot pour ce qui concerne l'action sociale, le Maire est consacré (il en est ainsi depuis 1983 quelques que soient leur nombre ou leur dénomination) comme pivot et animateur des dispositifs de prévention. L'approche nouvelle de cette question de prévention de la délinquance est d'assigner aux Maires un rôle de délégué du Procureur

(admonestations, rappels à la loi), de gestionnaire des prestations familiales (tenue du registre de l'absentéisme scolaire) et d'opérateur des missions jusqu'alors dévolues au Président du Conseil Général en matière de protection de l'enfance. Sans douter de l'intelligence des Maires ou de leurs représentants délégués, nous allons être placé devant un risque de confusion des registres d'intervention, d'autant plus sensible que la prévention de la délinquance ne peut se réduire à une question de sécurité publique, mais qu'elle touche également aux différents codes (action sociale et des familles, santé, éducation).

Le redoutable article cinq

Cet article a ému la grande famille du social. Il traite en effet du partage de l'information et de la coordination de l'action des professionnels. Ce débat n'a pas été esquivé au sein de l'Association, il a fait l'objet de nombreux échanges dans la commission éthique, et en réunion de bureau de l'Association.

Cette question a, sur notre échelle interne de Richter, un positionnement du curseur, qui va du moins au plus sensible, selon qu'il s'agisse de structures habilitées qui hébergent des enfants confiés, ou des services de milieu ouvert AEMO ou de prévention spécialisée.

Face à ces enjeux l'Association adopte une posture « koccooro maé » (le cœur devant).

Le Président BALESTAS a affirmé la position associative à laquelle sont référés les éducateurs « Ni complices, ni délateurs ». C'est-à-dire que la connaissance de faits oblige à une information et à une communication immédiate à l'adresse de la hiérarchie de l'Association.

En fonction du degré de gravité ou de sensibilité, l'information est donnée aux services compétents, aux partenaires des différents dispositifs avec lesquels l'Association est en relation, par un niveau hiérarchique déterminé (chef de service, directeur de service, direction générale, présidence de l'Association, et ceci après décision en bureau).

Pour l'Association, le fait de porter une obligation d'information au Maire ou au coordinateur désigné, sur une situation individuelle, par un professionnel, ne peut se faire que dans la procédure précitée, car le risque repéré porte non pas sur la question du secret professionnel ou sur les modalités d'un secret partagé, mais renvoie à une véritable dérive dont le social a eu à lutter, qui est celle du positionnement de professionnels sur une logique de travailleurs indépendants. Nous considérons au CODASE et nous réaffirmons que tout travailleur social appartient à l'institution avec laquelle il ou elle a passé contrat et que son intervention n'est légitime que dans ce cadre-là.

Nous avons une seconde conviction. C'est qu'il y a de l'intelligence collective dans la pratique des acteurs. Que les cultures professionnelles doivent bouger et permettre d'aller au-delà des représentations « fossilisées ». Que l'on peut rassembler des expertises éparées, au service des personnes et de la collectivité.

Aussi, nous acceptons les partages d'informations à partir de cette haute opinion de la sagesse portée par Socrate dans la Grèce antique :

Quelqu'un vient un jour trouver Socrate et lui dit : Sais-tu ce que je viens d'apprendre sur ton ami ?

Un instant, répondit Socrate, avant que tu me racontes, j'aimerais te faire passer le test des trois passoires.

Des trois passoires ? s'étonna la personne !

La première est celle de la vérité. As-tu vérifié si ce que tu veux me dire est vrai ?

Non, j'en ai seulement entendu parler.

Très bien, tu ne sais donc pas si c'est la vérité. Essayons de filtrer autrement en utilisant la passoire de la bonté. Ce que tu veux m'apprendre sur mon ami, est-ce quelque chose de bon ? Ah non, au contraire.

Donc, continua Socrate, tu veux me raconter de mauvaises choses sur lui et tu n'es même pas certain qu'elles soient vraies. Tu peux encore passer le test, car il reste une passoire, celle de l'utilité. Est-il utile que tu m'apprennes ce que mon ami aurait fait ?

Je ne sais pas...

Alors, conclut Socrate, si ce que tu as à me raconter n'est ni vrai, ni bon, ni utile, pourquoi vouloir me le dire ?

Les salariés du CODASE ont bien perçu la nécessité de questionner « au quotidien » leurs pratiques professionnelles à partir d'un postulat de « bien traitance ». La mission d'évaluation a été confiée à Marcel BORG, pour produire un référentiel commun discuté et partagé.

Je le remercie pour la qualité de son engagement, sa perspicacité et sa ténacité dans la conduite de sa mission, qui demande finesse et doigté pour questionner les pratiques, sans jugement ni a priori et avec l'accord de toutes les parties.

C'est pourquoi il a été décidé d'inscrire son activité dans le rapport de la Direction Générale.

Non, nous ne sommes pas les seuls aujourd'hui à être interpellé par les qualificatifs d'évaluation, d'efficacité, de performance.

La Loi Organique portant projet de Loi de Finances (LOLF) s'inscrit dans le vaste contexte de modifications des institutions, engagées par la réforme de l'Etat. Elle s'applique à des administrations avec lesquelles nos rapports de partenariat techniques et financiers vont nécessairement être questionnés (DASS, JUSTICE, ÉDUCATION NATIONALE).

Cette réforme de l'administration territoriale invite les personnels à prendre en compte les notions de Performance, d'objectifs et de résultats.

Un rapport annuel de performance devra être présenté aux parlementaires et sera déterminant pour la reconduction des budgets. Ce rapport affichera un certain nombre d'indicateurs clefs qui organiseront la responsabilité et le dialogue comptable et financier à partir d'objectifs pluri annuels, transparents (justification au premier euro, mesure coût et performance), dans une recherche permanente d'efficacité. C'est une véritable révolution culturelle, qui risque de produire ce que l'on nomme pudiquement des dommages collatéraux. Comment absorber les ondes de choc sera un nouvel enjeu pour le secteur associatif habilité. Les logiques partenariales vont-elles se transformer en logiques de contentieux, nous ne le souhaitons pas.

Avril 2007

Jean-Paul DEMARD

L'ÉVALUATION AU CODASE

Une démarche collective

Le CODASE s'est inscrit dans le cadre de la loi 2002-2 et a suivi les directives du CNESMS (Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-Sociale) pour s'engager dans la démarche d'évaluation. Celle-ci a vocation à promouvoir :

- Une meilleure lisibilité du champ d'intervention associatif
- Une cohérence de l'action des établissements et services du CODASE
- Les conditions d'une relation de qualité à l'usager et sa famille
- L'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations

S'appuyant sur ces principes, le CODASE a voulu faire de cette opportunité un processus d'apprentissage en impliquant directement tous les acteurs en son sein, se donner l'occasion de mettre à plat les pratiques et les compétences, engager un large débat associatif sur le travail, les difficultés rencontrées, les freins, mais aussi les leviers pour ouvrir de nouvelles perspectives.

Notre volonté était de créer les conditions pour faire évoluer les compétences collectives et encourager un processus permettant de nourrir les réflexions relatives à la prise en charge des personnes dans tous les établissements et services du CODASE.

Aussi, nous avons souhaité produire notre référentiel associatif avec la participation la plus large possible : administrateurs, professionnels et usagers. Nous pensons ainsi éviter d'être dans une procédure réductrice, qui résumerait l'évaluation à un jeu de questions réponses.

Les bases du référentiel « Evaluation » du CODASE étaient opérationnelles en ce début d'année 2006. Outil élaboré par un groupe de directeurs, débattu et amendé par le Conseil de Direction et la Commission Evaluation, il a été validé par les Membres du Bureau.

Démarche originale et singulière de l'association qui a pris le parti de produire son référentiel, saisissant ainsi cet enjeu pour impulser une culture de « l'évaluation interne » au CODASE.

Il appartenait à chaque direction d'établissement et service, avec le soutien du « Référent Qualité Evaluation », de se mobiliser avec l'ensemble des personnels sur cet objectif.

Pour ce faire, nous avons procédé par étapes.

– **Première étape : Se saisir collectivement de la loi 2002-2 et mettre en place ses décrets d'application**

Plusieurs groupes de travail composés de représentants des établissements et services (Directeurs, chefs de service, éducateurs) ont « planché » sur les décrets du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, du conseil de la vie sociale ou sur les autres formes de participation des usagers et le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

Ces rencontres ont abouti à la mise en forme de toutes les obligations légales dans les établissements ou services du CODASE.

L'information suivie de la réflexion réalisées avec ces groupes ont été d'un apport déterminant pour amorcer notre démarche d'évaluation dans une dynamique participative et collective de l'association.

La démarche de l'association s'élabore autour d'une instance d'expression et d'échange, la commission évaluation, et d'une instance technique, le comité de pilotage.

La Commission « Evaluation »

Sous la présidence de Jacques SCHIAVINATO Administrateur, la Commission « Evaluation » mise en place en 2005, regroupe des membres du bureau et des salariés des établissements et services. La diversité professionnelle des membres nourrit les débats et les échanges et participe à forger la culture de l'évaluation du CODASE.

Le Comité de Pilotage

Animé par le référent Qualité Evaluation associatif et par délégation de Jean-Paul DEMARD, Directeur Général, le groupe s'est réuni depuis février 2006 à 10 reprises. Ce comité, composé d'un représentant du personnel, d'une psychologue, d'une directrice et d'un chef de service, s'est donné des règles et une ligne de conduite : rigueur de fonctionnement, rencontres régulières, rédaction de comptes rendus et diffusion aux directeurs, chefs de service et aux membres de la Commission « Evaluation ».

Le Comité s'informe des travaux du conseil national de l'évaluation et se réfère au guide des bonnes pratiques. Il accompagne le cheminement des équipes et rassemble leurs travaux autour du référentiel associatif sur la recherche d'indicateurs.

– Deuxième étape : Faire cheminer l'évaluation interne dans l'association.

La présentation du référentiel dans les établissements et services par les directeurs et avec le soutien du Référent Qualité Evaluation (RQE), a ouvert la participation à tous les acteurs pour requérir leur adhésion.

Cette présentation a également montré que les dimensions et critères du référentiel concordent avec les situations vécues sur le terrain. Le référentiel a été vu comme un outil à se saisir qu'il appartenait à chacun d'approfondir.

Aussi, chaque structure s'est mise au travail en s'appuyant sur sa pratique pour définir des indicateurs relatifs aux modalités de prise en charge des usagers, du projet d'établissement, du partenariat et réseaux ou à la protection et à la sécurité.

Animé par un cadre de la structure avec le soutien du RQE, 30 groupes se sont réunis pour réaliser cette recherche d'indicateurs.

Nous pouvons témoigner de la richesse des échanges qui se sont concrétisés par la proposition de 262 indicateurs correspondant à 29 critères. Cette prospection s'est centrée sur la mise en perspective des valeurs prônées par l'association et des pratiques mises en œuvre pour la prise en charge des usagers.

Chacun s'est interrogé sur le repérage des dysfonctionnements possibles et sur les voies à entreprendre pour corriger et réajuster les écarts afin d'organiser une amélioration continue de la qualité pour l'utilisateur.

Le cheminement effectué par les différents groupes a mis en avant que l'évaluation n'était pas un exercice à part ou en plus. Elle doit s'intégrer et s'articuler au fonctionnement de l'établissement ou du service. Les exercices de recherche d'indicateurs, conduits dans chaque structure, ont montré la nécessité d'organiser une démarche structurée, méthodologique, où le passage à l'écrit permet de sortir de la culture de l'impression pour élaborer, mieux partager et laisser trace sur les processus initiés et sur les résultats produits.

Cet engagement des structures nous permet aujourd'hui de finaliser le référentiel avec le soutien de l'URIOPSS. Cette œuvre collective non standardisée nous engage en 2007 dans la troisième étape de l'auto-évaluation.

– **Troisième étape : Ouvrir les perspectives de l'auto-évaluation et préparer l'évaluation externe pour 2009**

C'est autour du Référentiel élaboré par l'ensemble des équipes des établissements et services, puis validé par le Conseil d'administration du CODASE, que nous conduirons cette nouvelle étape d'auto-évaluation.

L'auto-évaluation a pour vocation d'interroger les pratiques, les activités, leurs effets et la pertinence du projet :

- Quels choix ont été réalisés ?
- Comment s'est effectuée la mise en place ?
- Quelle est l'analyse des effets ?
- Quelles sont les marges de progrès ? ¹

Au-delà des bonnes intentions, l'auto-évaluation doit permettre de voir si les pratiques quotidiennes témoignent d'une véritable personnalisation de la prise en charge, d'une juste réponse aux attentes des personnes accueillies, d'un réel respect des usagers et de leur famille. Autrement dit, nous devons analyser nos manières de faire, de dire et d'agir autour « des bonnes pratiques professionnelles ».

Identifier « les bonnes pratiques professionnelles », c'est mettre en évidence les passages obligés par rapport à des valeurs communes qui donnent du sens aux actes professionnels et éclairent sur les perspectives de l'action.

Le projet associatif du CODASE affirme les valeurs et l'éthique de l'accompagnement des personnes, trace la ligne directrice. Le projet d'établissement ou de service fixe les orientations et les grands principes des prises en charge, l'organisation et le fonctionnement ; il doit s'enrichir de tous les travaux déjà réalisés par les groupes qui se sont penchés sur l'élaboration du référentiel.

C'est à l'appui du référentiel du CODASE qui énonce les « bonnes pratiques professionnelles » en vigueur et aussi celles qui sont souhaitables, que se conduira sous la responsabilité des directions, l'auto-évaluation dans chaque établissement et service. Le guide de fonctionnement propre à chaque structure doit garantir l'effectivité des « bonnes pratiques » énoncées dans le référentiel avec un système d'information (dossiers, comptes rendus, réponses écrites...) à même d'assurer la traçabilité des actions.

¹ CNESMS Guide de l'évaluation interne septembre 2006 p15

Ancrer l'Évaluation dans nos pratiques

Autour de l'enjeu de l'évaluation, nous avons pris le parti de prendre le temps pour comprendre, de prendre le temps du débat pour confronter nos points de vue et nos pratiques et ainsi faire mûrir nos idées.

Ce temps de tâtonnement, de recherche, d'élaboration pour s'approprier collectivement la démarche en réalisant un référentiel associatif porteur de nos valeurs, s'inscrit dans la culture du CODASE.

Ancrer l'évaluation dans nos pratiques est la voie que nous avons prise pour que l'évaluation externe soit un processus de validation d'une démarche et d'un projet qu'il soit associatif, d'établissement ou de service que chacun investit pour l'améliorer.

C'est le défi annoncé.

Marcel BORG
Réfèrent Qualité Evaluation Associatif
Directeur Adjoint Espace Adolescents

ESPACE ADOLESCENTS

L'année 2006 restera sans doute marquée par des résultats très contrastés, l'image que j'en garderai se rapproche assez de celle du patchwork composé de bons et de moins bons moments :

- Une progression régulière du nombre de jeunes accueillis d'année en année. La demande pressante des institutions départementales est donc prise en compte par des équipes en capacité de faire encore plus et mieux dans l'intérêt des jeunes. Une question reste malgré tout posée : jusqu'à quel point l'augmentation de cette charge de travail est-elle envisageable ? Certaines unités, passez-moi l'expression, tournent à plein régime, permettant ainsi à d'autres de ne pas atteindre le point de rupture. Cette forme de solidarité indispensable a été à l'œuvre tout au long de l'année.
- Une absence de repères professionnels face aux passages à l'acte violents de certains jeunes contre eux-mêmes, sur d'autres jeunes mais également sur les salariés. Là encore les modes de réflexion traditionnels basés sur la tentative de compréhension des comportements n'apportent pas toutes les réponses.
Que répondre à un éducateur qui comprend, sur le plan théorique que tel jeune va mal du fait de sa situation personnelle, qui comprend que l'agressivité reçue ne lui est pas directement adressée... mais qui vient malgré tout de subir une agression verbale voire physique ? Comment soutenir tel autre qui vient de voir un jeune avec lequel les relations sont habituellement bonnes se mettre à détruire les locaux qu'ils avaient aménagés ensemble lors du dernier chantier ou bien encore s'en prendre à son véhicule personnel ?
Le soutien de l'équipe de direction est primordial dans ce type de situation mais ne peut se substituer à la réponse éducative personnelle et immédiate au moment des faits, pas plus qu'à la réponse de l'équipe qui doit prendre sa part. Une alchimie parfois complexe mais que nous réalisons.
- Réponse en termes de formation classique en 2006, formation individuelle pour de nombreux futurs chefs de service, des veilleurs mieux formés et reconnus, formation d'équipe pour Vizille, mais sans doute trop peu de formation pratique autour de la gestion de la violence.
- D'autres unités ou services où la stabilité de l'équipe semble inébranlable malgré les appels du pied de la Direction à faire partager ce savoir faire à d'autres : jeunes accueillis et nouveaux collègues embauchés... la clause de mobilité spécifiée dans nos contrats de travail est souvent mal perçue lorsque qu'elle est invoquée par la Direction.
- Des difficultés à gérer la fin des accueils d'urgence dans des délais raisonnables. Si la question de la fluidité du dispositif d'accueil départemental, sa diversification et l'adaptation des établissements à l'admission des jeunes sortants reste posée, notre tendance à porter seuls les situations dans certains cas ne va-t-elle pas à l'encontre des buts recherchés ? L'absence, la nomination tardive ou le manque de disponibilités d'un travailleur social référent et repéré demeure un frein incontournable et une cause de dépassement fréquent des durées de prise en charge.

Nous œuvrons avec nos partenaires afin que chacun puisse remplir sa mission, mais nous devons souvent supporter seuls les conséquences des différents dysfonctionnements. Au-delà du sentiment de profonde solitude ressenti par les équipes nous devons également gérer la sensation d'abandon des jeunes qui se manifeste parfois par une révolte violente.

- Et parfois une embellie, après des mois de turn over incessants, malgré des périodes longues d'arrêt maladie et donc des successions de remplacements, les jeunes d'une unité d'hébergement découvrent surpris, oserai-je dire heureux, que des adultes ont encore envie de s'occuper d'eux. Leur question alors revient sans cesse : Est-ce que tu vas rester ? De jeunes éducateurs, diplômés pour certains et venant d'horizons variés pour d'autres, ont répondu OUI, malgré les difficultés et notamment le regard interrogatif et bien lointain des esprits chagrins, ils se sont attelés à la tâche pour faire vivre un nouveau projet.
- Bonheur de l'équipe de Direction car, malgré les 35 heures tant décriées et les plannings impossibles à tenir, les camps et chantiers se sont succédé à un rythme rarement atteint jusqu'alors. Bonheur décuplé par le fait que ces temps forts se développent dans un esprit d'ouverture inter unités. Les activités transversales, l'accueil de jeunes d'autres unités durant les week-ends, l'invitation faite à des jeunes d'une unité de participer à des camps d'un autre groupe, les encadrements croisés d'éducateurs de différents services auprès de groupes de jeunes recomposés à telle ou telle occasion... autant d'expériences qui dépassent la logique de l'identité référée à l'unité de vie pour renforcer l'appartenance à un seul et même établissement. Le Centre d'Accueil Immédiat s'est parfaitement intégré dans le dispositif ESPACE ADOLESCENTS en prenant sa part dans ces échanges de services.
- 2006 c'est aussi la mise en place de nouvelles formes de prises en charge, notamment à travers la création, un travail de liaison avec des tiers accueillants qui reçoivent des jeunes du CAI. Cet embryon de réseau d'assistants familiaux a vécu ses premiers balbutiements en avril mais très rapidement un fonctionnement très structuré est venu concrétiser ce qui n'était qu'un souhait. Après un passage obligatoire par l'unité de vie à Poisat, certains jeunes ont pu attendre leur départ vers une autre orientation, en bénéficiant d'un accueil plus apaisé au sein de ces familles.
- Pour répondre à quelques unes des difficultés rencontrées, nous envisageons d'utiliser des moyens différenciés tout au long de l'année 2007 : à l'initiative de la Direction trois actions seront menées pour mieux appréhender ce phénomène de gestion des situations de violence à partir de différents angles d'approche :
 - ✓ Le docteur LEBEAUD psychiatre référent de l'établissement viendra rappeler, sur le plan théorique, que les explosions imprévisibles sont autant d'appels à décrypter et que passage à l'acte ne rime pas forcément avec maladie mentale. Cette formation sera planifiée sur cinq séances au cours de l'année.

- ✓ Deux binômes chefs de service / éducateurs de Vizille et du CAI participeront à une action prioritaire régionale organisée par l'URIOPSS, intitulée « Processus de prévention et de gestion des situations de violences en institutions ». Cette formation action encadrée par le CREAM se déroulera sur 9 mois à raison de 5 regroupements de 2 jours. L'importance des demandes a poussé l'URIOPSS à renouveler cette action après une première session en 2006.
 - ✓ Une formation collective sur « La gestion des agressions verbales avec risque de passage à l'acte physique » sera mise en place dans le cadre du plan de formation. Elle concernera 12 membres des équipes du CAI, de VIZILLE et du REFUGE. Cette formation atypique, déjà suivie en 2005 par une partie de l'équipe du CAI – à la satisfaction de tous – allie approche théorique et mises en situation physique en faisant appel à certaines techniques dérivées des arts martiaux.
- En conclusion, cette année peut donc se résumer à une alternance de moments difficiles et d'autres plus joyeux, mais toujours forts ... BREF ... LA VIE !

Daniel MASEGOSA

LE CENTRE D'ACCUEIL IMMÉDIAT

Vingt cinq jeunes ont bénéficié d'une prise en charge au Centre d'Accueil Immédiat (CAI) en 2006. Nous avons suivi 13 filles et 12 garçons.

Origine des 18 jeunes admis dans l'année (10 filles et 8 garçons) :

- 4 en famille.
- 3 en famille d'accueil.
- 9 en foyer éducatif.
- 1 à l'hôpital psychiatrique.
- 1 mineur isolé.

Les débordements comportementaux des jeunes que nous accueillons ont de nouveau eu des répercussions dans nos relations avec le voisinage. Nous avons rencontré le médiateur de la République afin d'apaiser les voisins et trouver des solutions techniques pour atténuer l'impact des dérapages des jeunes. Ces rencontres ont abouti à la pose de grilles sur le balcon et à un projet d'installation de fenêtres oscillo-battantes qui auront un double intérêt : Le premier est que les jets d'objets ne seront plus possibles, et le second permettra une amélioration de la sécurité. En effet cette année une jeune fille voulant s'éclipser par une fenêtre en nouant des draps a fait une chute qui aurait pu avoir de graves conséquences sur son intégrité physique.

L'équipe éducative se stabilise et acquiert de plus en plus d'expérience et de compétence (une personne est en formation de moniteur éducateur et une autre en formation d'éducateur spécialisé). Cette compétence collective accrue a permis l'élaboration d'une prise en charge très particulière auprès d'une jeune fille qui a passé plusieurs années en hôpital psychiatrique.

Cette prise en charge a nécessité un partenariat entre quatre services dont trois lieux d'accueil (le CHS de St Egrève, le service d'assistants familiaux SAUFA du Charmeyran, l'Aide Sociale à l'Enfance et le CAI). Vu la complexité de la problématique de cette jeune fille, elle ne pouvait pas être accueillie dans un seul lieu. Le fait que les quatre partenaires aient des objectifs communs avec l'envie de réussir notre mission a permis que notre partenariat soit une réussite.

Le CAI réaffirme que l'accueil des jeunes sortant de l'hôpital psychiatrique est possible. La dimension du soin prend une place prépondérante dans cette structure. Cette volonté nous amène à nous dépasser en inventant parfois des montages atypiques avec nos partenaires. Cette nécessaire créativité s'accompagne inévitablement d'une certaine prise de risques que nous partageons désormais fréquemment avec nos partenaires et notamment le CHS de St Egrève, dans un esprit de confiance basé sur une reconnaissance mutuelle.

Cette année, nous avons également développé une nouvelle forme de prise en charge.

Dans sa configuration actuelle, les locaux ne nous permettent d'accueillir que 7 jeunes pour un effectif théorique de 9 places. Nous avons donc créé un réseau de tiers accueillants afin de promouvoir deux places en extérieur. La huitième place a donc pu voir le jour en mai 2006 et la neuvième devrait voir le jour en mars 2007. Bien évidemment cela entraîne des modifications dans l'organisation du service, mais après dix mois de recul les premiers constats sont plutôt positifs.

Stéphane MOURE
Chef de Service Educatif

DE L'IMPORTANCE DE LA DURÉE

Parmi les faits marquants de l'année 2006, nous avons plusieurs fois été amenés à réfléchir autour de la notion de temps, et notamment de nous questionner sur la durée de prise en charge au CAI. Nous avons rencontré des difficultés – et nous en rencontrons toujours – pour certains jeunes qui nous sont adressés, en terme de délais mais aussi en terme d'orientation.

Dans le cadre de l'accueil de ces jeunes, nous posons un cadre temporel assez court (trois mois) fixant la durée de prise en charge au CAI. Ce délai de trois mois est à la fois un atout, mais peut également devenir un inconvénient.

Le temps de séjour dans une structure d'accueil d'urgence doit permettre dans un délai assez court d'examiner l'ensemble de la situation du jeune accueilli, de reconstituer son histoire, de déterminer avec lui la solution la plus adaptée à sa situation et de mettre en place son orientation.

En d'autres termes, nous disposons de quelques semaines pour évaluer avec le jeune sa situation actuelle, repérer ses besoins, ses capacités mais aussi ce qui est à l'origine de la crise. Ce court laps de temps permet au jeune de s'investir dans la relation sans que cela ne lui coûte trop et de se dévoiler sans trop mettre de défenses en place.

En effet, sur des temps d'accueil courts il se passe des choses très fortes puisque l'on sait que ce n'est que du provisoire, que l'on peut se laisser aller à être soi-même, que l'on a moins d'enjeux, rien à prouver, et cela permet d'être « dans le vrai ».

Cette limite définie dans le temps est aussi un moyen pour l'équipe, pour les référents d'aller droit à l'essentiel, et se focaliser sur la crise, sur ce qu'elle suscite. Cet axe de travail favorisé par les échéances qui nous sont « imposées », permet d'installer le jeune dans une sorte de dynamique qui le met en mouvement et l'encourage à progresser. De notre côté nous essayons de maintenir le jeune dans sa marche de progression.

Cependant, nous avons pu constater que les jeunes que nous accueillons au CAI sont parties prenantes des efforts que nous leurs demandons, mais souvent quand la prise en charge commence à s'allonger dans le temps, nous constatons une phase de régression (plus ou moins forte selon les personnalités) transformant la dynamique impulsée par l'urgence en un accueil plus traditionnel qui, du coup, les installent dans une inertie. S'ils sont prêts à s'investir à court terme, il apparaît que leurs efforts et leurs progrès se délayent dans le temps. Cette inertie et cette attente peuvent, à terme, les freiner dans leur projet et remettre en cause leur place au CAI (ce qui se traduit par des passages à l'acte de plus en plus violents mais aussi des messages implicites qui viennent questionner le cadre, notamment le cadre temporel qui leur a été posé lors de leur arrivée).

Cette situation d'allongement des durées peut s'avérer préjudiciable car elle met les jeunes dans une position d'attente insupportable qui renforce leur malaise.

La notion de temps est vraiment fondamentale dans le déroulement de la prise en charge au CAI, car chacun, que ce soit le jeune ou l'équipe, est prêt à s'investir fortement. Mais cet investissement s'émousse et est mis à l'épreuve quand le jeune met du temps à rebondir, quand l'orientation retenue tarde à se réaliser concrètement.

Il faut néanmoins souligner que les jeunes pour lesquels le temps de prise en charge devient important ne sont pas forcément les jeunes les plus difficiles à orienter. Nous « subissons », en amont, le manque de solutions et de places (adaptées ou plus classiques), car dans les autres structures de prise en charge à plus long terme où les groupes sont plutôt stables, les places ne se libèrent pas facilement.

La notion de temps est un élément fondamental dans le fonctionnement du CAI. Il faudrait sans doute réfléchir à la fluidité du dispositif d'accueil départemental et à sa diversification avec une vue plus générale afin que chaque partenaire puisse remplir sa mission.

Stéphane MOURE
Chef de Service Educatif

Christophe MARTI & Lynda LAHMAR
Educateurs Spécialisés

LA VILLA FONTAINE

La Villa Fontaine accueille des jeunes de 17 à 18 ans avec un accompagnement autour de l'échéance de la majorité, de la concrétisation d'une indépendance tant revendiquée pour certains, de l'élaboration d'une demande d'aide au-delà de 18 ans pour d'autres.

L'approche de la majorité est une période de remaniements, de réactivation des problématiques de ces jeunes, où les questions de la filiation, de l'identité, de l'appartenance au monde refont brutalement irruption au moment même où la loi sociale « convoque » le jeune au statut d'adulte, responsable de ses actes et de son devenir.

Le jeune, bénéficiaire d'un placement qui jusqu'alors lui était imposé, va devoir faire le bilan de sa situation et prendre une décision : a-t-il les moyens d'être indépendant ? Un retour en famille est-il envisageable ? Souhaite-t'il et selon quelles modalités un accompagnement éducatif à sa majorité ?

Une demande d'accompagnement s'inscrit dans un processus d'individuation et un renoncement à la famille idéale ; or nombreux sont les jeunes qui à la majorité sont conduits à mettre en péril leur prise en charge par loyauté à une famille porteuse d'attentes, de rêves, investie de la capacité à refaire l'histoire.

Formuler une demande d'aide, c'est aussi reconnaître son incomplétude, s'inscrire dans une généalogie, accepter les règles d'un échange autour du compromis et du contrat.

Pour ces jeunes, réactifs à l'autorité des adultes, aspirant à une liberté sans entrave... dans la sécurité et la protection d'une société chargée de réparer voire combler leurs manques, l'échéance de la date anniversaire des 18 ans introduit une rupture : le jeune perd son statut d'enfant protégé pour s'inscrire dans un compromis, un échange contractualisé avec les institutions.

Ce passage d'un statut à l'autre, de l'immaturité à l'apprentissage de la responsabilité, reste difficile pour les adolescents « dans l'agir » de leurs affects : la majorité remet en scène les traumatismes de l'enfance, les problématiques d'abandon qui vont rejaillir dans la violence des relations entre jeunes et adultes.

Ainsi, l'année 2006 a été particulièrement marquée par les passages à l'acte, les débordements collectifs de certains jeunes majeurs. Pendant plus d'un trimestre, les problématiques individuelles n'ont cessé d'alimenter un phénomène d'hystérie collective qui a mis à mal le groupe de jeunes accueillis. Intrigues, débordements, explosions de violence, ont été le quotidien de ce groupe constitué de personnalités fragiles, immatures, dans la revendication d'une plus grande liberté mais dans l'incapacité de s'émanciper de la tutelle des adultes.

Ainsi en juin 2006, sur 9 jeunes accueillis, 5 d'entre eux, 3 jeunes filles et 2 garçons, majeurs en fin d'année étaient en panne de projet. Les sollicitations des éducateurs, les accompagnements au quotidien autour de la recherche d'emploi, de stage ou de formation avaient tendance à s'échouer sur :

– Les problématiques somatiques de L. pour qui l'expérience des relations au travail alimentait son sentiment de persécution des adultes à son égard. Réactive à la frustration, enfermée dans une représentation plutôt pathogène d'un monde par essence hostile, L. rêvait de liberté sans pouvoir concrétiser le moindre projet d'insertion. L. mettait rapidement fin par la maladie au stage que lui avaient trouvé les éducateurs puisqu'elle n'avait pas de demande particulière en matière d'insertion. L. vivait dans l'attente d'une majorité prochaine qui la libèrerait des contraintes, de la relation, du monde persécuteur des autres,... du traumatisme inaugural de l'inceste ? L. se fermait à toute possibilité de travail thérapeutique pour agir sa problématique à travers des rapports de domination dans le groupe.

- L’incapacité à s’inscrire dans la durée dans une démarche de travail. J. semblait hésiter entre une démarche d’indépendance et un rapprochement avec sa famille : les projets de travail s’interrompaient par des séjours de plus en plus longs en famille pendant lesquels J. semblait augmenter ses consommations d’alcool et de cannabis. Dans le groupe, J. cherchait à échapper tantôt par la régression tantôt par la victimisation aux exigences des éducateurs. Le cadre de l’APJM ne faisait plus sens pour J. qui perdait pied et trouvait dans les débordements du groupe un palliatif à sa détresse.
- Une fin de non recevoir de F. au prétexte que son projet d’avenir était le mariage et la soumission à une pratique fondamentaliste de l’Islam. F. questionnait à travers la relation exclusive et maltraitante à son ami sa place dans sa famille, recherchait une réponse totalisante au vide de son existence et une protection contre l’effondrement.
- Le refus pour C. de préparer son départ en évitant de trouver un travail après l’obtention de son CAP. C. s’est mis dans une situation impossible avant sa majorité dans l’espoir peut-être d’être accueilli de façon inconditionnelle par sa mère qui n’a pas pu l’élever et auprès de laquelle il souhaite vivre depuis si longtemps. Cet impossible s’est traduit par un refus de l’institution qu’il n’a cessé d’attaquer jusqu’à l’agression d’une éducatrice une semaine avant sa majorité, et une rupture dans la violence avec sa mère qu’il a frappée. Finalement, C. s’est réfugié chez sa sœur anticipant ainsi la fin de prise en charge.

En panne de projet d’insertion, isolés en termes de relations familiales et amicales, fragiles sur le plan de la santé psychique, dans une situation anxiogène du fait de leur fin de prise en charge, ces jeunes ont trouvé dans le groupe une caisse de résonances, un espace de cristallisation de leurs angoisses, un lieu de déresponsabilisation individuelle dans une mise en tension collective et anonyme du groupe.

Pour mettre un terme à cette dérive et éviter un règlement de la situation par la loi du talion, il a fallu faire acte de séparation et convoquer chaque jeune à sa responsabilité individuelle :

- L. a été hébergée deux mois avant sa majorité dans un studio du SAJM avec un accompagnement de ses éducateurs référents de l’unité. Cette nouvelle situation a permis à L. de sortir d’une relation de défiance à l’égard de l’institution et des professionnels pour solliciter une APJM.
 - J. a été envoyée 15 jours en vendanges avant la fin de son APJM. Depuis, elle est hébergée chez sa sœur et réfléchit à un accompagnement en appartement éducatif.
 - F. a été déplacée sur une autre unité de l’espace Adolescents, de laquelle elle a fugué. À sa majorité la prise en charge s’est arrêtée. À ce jour, F. a quitté son ami, elle vit chez sa mère.
- L’échéance de la majorité a été pour ces jeunes une période de lutte contre l’effondrement, voire même la décompensation psychique à travers des passages à l’acte violents contre eux-mêmes ou les autres. La lourdeur des situations, le regroupement sur le même site de problématiques similaires de maltraitance, semblent avoir induit une fragilité telle dans le groupe de jeunes qu’il n’a pas pu remplir une fonction d’étayage auprès des jeunes les plus en difficultés. Cette expérience de débordement collectif a fait l’objet de nombreux débats avec les jeunes une fois le calme rétabli ; elle semble avoir marqué les esprits et aidé certains à refaire alliance avec l’équipe éducative.

Mathilde CARRERA
Chef de Service Educatif

LE REFUGE

« Le quotidien est peuplé de choses, de bricoles qui constituent comme l'écrit Georges Perec, l'infra-ordinaire : assiettes, casseroles, vêtements, draps, moutons sous les lits, poussière... qu'il faut ranger « d'homestiquer », humaniser. C'est pourtant l'endroit de ces banalités, de ce terre à terre, de ce « ras les pâquerettes », que se construit la clinique éducative (...) »

Joseph ROUZEL – Le quotidien en éducation spécialisée – Ed Dunod, 2004

Les éducateurs d'internat sont au cœur de ce que dit ROUZEL. Ils sont des acteurs du quotidien, face à des jeunes en difficulté et très souvent dans un rejet important du placement décidé et par conséquent de ce qui fait son quotidien.

Le Refuge accueille les plus jeunes de l'Espace Adolescents. Très souvent dans le cadre de nos réunions hebdomadaires, nous pouvons constater, que ces adolescents refusent la parole, la mise en mots, « privilégiant » les passages à l'acte pour exprimer leur mal être et leurs souffrances. 2006 a donc été le témoin de nombreuses situations de jeunes en position de fragilité psychique, amenant constamment les adultes à se questionner sur leur pratique, sur leur manière d'intervenir auprès des jeunes, sur le sens du travail quotidien, mais aussi sur les collaborations extérieures possibles et nécessaires.

Plusieurs situations nous ont conduits à mettre en place un travail de collaboration avec quelques médecins psychiatres auxquels nous nous sommes adressés pour nous aider à comprendre et à « lire » différemment la problématique d'un jeune. Prenons par exemple la situation de ce jeune garçon, placé il y a maintenant plus d'une année au Refuge. Dans une souffrance et une fragilité très importantes, celui-ci refuse alors de faire confiance aux éducateurs. Son mal être se traduit quasi quotidiennement par des crises importantes qui le conduisent à détruire du matériel, à agresser verbalement ou physiquement les adultes. Plusieurs plaintes ont été déposées à l'encontre de ce jeune, mais le travail éducatif a été poursuivi, à la surprise du magistrat qui pensait que nous allions demander l'arrêt de la prise en charge.

Les éducateurs ont continué tout en demandant dans un premier temps un éclairage au psychiatre de notre établissement, puis par la suite en orientant le jeune vers l'Antenne Adolescents. Le psychiatre de cette institution a instauré un suivi régulier, en lien avec les éducateurs référents et les parents de ce jeune. Un traitement a été prescrit et une hospitalisation de quelques semaines est venue compléter ce processus de compréhension de la situation. De retour au sein de l'unité, le jeune a pu exprimer progressivement quelques mots sur sa situation, sur ses craintes, sur ses projets. Les violences se sont espacées et les éducateurs ont constaté un certain changement dans ses comportements, certes encore très fluctuants, mais plus ancrés dans une relation avec l'adulte. Nous pensons que c'est dans cette construction progressive d'un lien que nous avons pu avancer avec ce jeune. Celui-ci a pu entendre et comprendre que malgré les difficultés rencontrées, il gardait sa place dans l'unité et que nous allions poursuivre le travail avec lui.

Pour faire écho à la citation de départ, c'est dans ce « terre à terre » décrit par ROUZEL que les éducateurs du Refuge ont construit leur échange avec le psychiatre : en expliquant comment ce jeune fonctionnait dans le quotidien, comment il rangeait sa chambre, comment il se comportait à table avec les autres, comment il refusait de sortir de l'institution ...

C'est aussi dans cette vie au jour le jour que s'est construite la relation à cette jeune fille placée au Refuge. Chaque jour, les éducateurs l'accompagnent pour ranger sa chambre, pour faire ses lessives, pour l'encourager à prendre sa douche, et l'aider ainsi à construire une autre relation avec les jeunes de l'unité qui la rejettent fréquemment : « (...) vêtements, draps, moutons sous les lits, poussière, qu'il faut ranger, « d'homme à l'homme »... »

Les éducateurs d'internat construisent leur action sur le quotidien. La routine pourrait prendre le pas, mais souvent je constate qu'aucun jour ne ressemble au précédent, que les adultes construisent patiemment une vie quotidienne sécurisante et apaisée, propice à l'échange et support du travail éducatif. Chaque jour les repas reviennent apportant leur lot de difficultés, mais parfois aussi des moments agréables d'échange. Chaque jour, la réalisation des tâches ménagères entraîne des moments de confrontation plus ou moins houleux. Chaque jour, revient la nécessité d'accompagner les jeunes dans leur travail scolaire source de tensions et de « jeux du chat et de la souris » entre un adulte qui tente d'imposer un temps de travail et un jeune qui s'échappe pour fuir ce qui est souvent pour lui le révélateur de ses difficultés scolaires. Chaque jour, il faut remettre l'ouvrage sur le métier et tenter d'avancer un peu plus. Chaque jour, c'est dans ce « *ras les pâquerettes* » que se fonde le travail éducatif en internat.

L'équipe du Refuge bâtit sa pratique dans cette vie quotidienne avec les jeunes, ce qui permet de créer un véritable lien dans lequel ils peuvent se construire ou se reconstruire, en sachant qu'ils ont une place au sein du groupe et qu'ils y sont attendus malgré tout.

L'année 2006 aura permis de poursuivre ce « travail de fourmi » soutenu par des relations de plus en plus importantes avec nos partenaires extérieurs, qui nous demandent eux aussi très souvent, pour fonder leur propre analyse d'expliquer comment cela se passe chaque jour au foyer !

David RYBOLOVIECZ
Chef de Service Educatif

LA VILLA VIZILLE

Camp / Chantier Unité de VIZILLE

Depuis un an le chantier école de l'unité de Vizille a investi un nouvel atelier situé au 72 de l'avenue Jean Perrot. Une trentaine de jeunes de différentes unités de l'Espace Adolescents ont marqué ces nouveaux locaux de leur passage.

Les éducateurs techniques ont mobilisé les jeunes à travers des chantiers internes à l'Espace Adolescents leur permettant de découvrir des domaines variés et de se confronter à des expériences nouvelles telles que :

- L'entretien des espaces verts de certaines unités.
- La peinture et la rénovation de volets d'une unité de l'Espace Adolescents.
- La petite maçonnerie via la rénovation d'appartements éducatifs.
- La couture qui a autant attiré de garçons que de filles pour confectionner des rideaux pour une unité.
- La menuiserie et la réalisation de meubles de cuisine.
- Les arts plastiques à travers la confection de panneaux décoratifs.

Les compétences acquises ont permis au chantier école de sortir des limites géographiques de l'Espace Adolescents et de Grenoble et ainsi d'accepter un chantier situé dans la Drôme.

Le travail à réaliser consistait à refaire entièrement un vestiaire dans une caserne de Pompiers : Isolation, pose de placoplâtres, peinture.

Le chantier s'est organisé de la façon suivante : quatre sessions de deux jours et une nuit sur place, chaque session était encadrée par un éducateur technique et un éducateur d'internat pour quatre jeunes.

Au terme des huit jours, le bilan était plus que positif. Les jeunes ont pu vivre et partager le quotidien des pompiers en caserne, assister à des départs en intervention. Les jeunes ont montré de véritables capacités d'adaptation en s'inscrivant dans un environnement inconnu et en confectionnant leurs repas tout en étant hébergés sous tente. Toutes ces conditions de vie qui leur sont complètement étrangères ont permis aux adultes et aux jeunes de créer une dynamique positive.

Pour les jeunes que nous accueillons sur l'unité, quitter leur environnement est parfois très angoissant. Difficile d'être coupés de leur repère, de leur quartier. Ne pas avoir de réseau pour le téléphone portable est pour ces jeunes quelque chose d'impensable...

Pour les adultes également, ce chantier extérieur a tenu ses promesses. Au-delà du **savoir-faire** et **savoir être**, nous avons pu aborder une autre dimension tout aussi importante : **faire avec** et **être avec**.

En effet, cette expérience nous a permis de vivre et de partager avec les jeunes d'autres moments que le quotidien ou le loisir. Ces expériences déstabilisantes se révèlent pourtant souvent, pour ne pas dire toujours, intéressantes pour chacun des jeunes à des degrés divers. De cette dernière tentative nous retiendrons tout particulièrement l'évolution de Victor. Souvent mis à l'écart par ses pairs à l'intérieur de la Villa et souvent recadré par les adultes pour son comportement souvent inadapté, Victor s'est montré sous un nouvel aspect aux yeux de tous, sa capacité d'organisation, sa ténacité au travail ainsi que son investissement ont pu s'exprimer. Il est le jeune qui a le plus progressé durant cette période notamment dans sa relation aux autres.

Ce type de chantier est apparu comme un support intéressant pour réussir et expérimenter une nouvelle forme d'accompagnement avec une continuité de prise en charge fort enrichissante. Ce socle, ce début de fondation doit devenir l'assise sur laquelle pourront se bâtir par la suite les projets individuels.

Notons encore qu'une partie de l'argent gagné a permis de financer un camp culturel en Provence. De la peinture murale à l'exposition de peinture, il n'y avait qu'un pas.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de l'unité, l'équipe souhaite se servir de ces expériences réussies, afin d'envisager les prises en charge dans une forme de continuité où les compétences et les moyens de chacun (équipe d'hébergement et éducateurs techniques) seront mutualisés.

Nadia DOUSS, Educatrice
Stéphane FILLET, Educateur Technique

L'UNITÉ PÉDAGOGIQUE SECONDAIRE

Une prise en charge spécifique et complémentaire au sein de l'Espace Adolescents

Une équipe en mouvement

L'année 2006 aura vu de nombreux bouleversements au sein de l'équipe de l'UPS. En effet, deux éducateurs sont partis pour de nouvelles aventures professionnelles et un enseignant « pilier » de l'unité a fait valoir son droit à la retraite. Chaque départ de professionnel entraîne, on le sait, des moments de flottement, de fragilité mais aussi de nécessaires adaptations pour ceux qui viennent prendre la suite.

Une équipe, des professionnels

L'arrivée de nouveaux éducateurs a été l'occasion pour ceux-ci de s'interroger sur le rôle et la place d'un éducateur dans une unité scolaire et éducative comme l'UPS. Le fonctionnement particulier de cette unité qui accueille des jeunes en journée avec une dimension scolaire centrale, nécessite en effet que les professionnels réfléchissent à leur action quotidienne auprès des jeunes, bien différente de celle des éducateurs d'internat. L'éducateur à l'UPS n'est pas un surveillant qui vient s'immiscer dans les interstices laissés vacants par la scolarité : pause, repas,... Au contraire, l'éducateur occupe la place centrale du dispositif, il assure le lien, le fil rouge qui permet au jeune de se réapproprier son projet.

Pour atteindre cet objectif il dispose de différents outils et supports largement exploités par l'équipe :

- Tout d'abord, le groupe : celui-ci est un élément fondamental, sur lequel les professionnels s'appuient pour aborder et accompagner les projets individualisés de chacun des jeunes pris en charge.
- Les temps de la vie quotidienne (repas, ...) sont autant de moments qui permettent l'échange, la confrontation aux règles sociales, les apprentissages à l'autonomie, la relation aux pairs.
- Les temps d'activité importants et réguliers au sein de l'unité (sorties culturelles, activités sportives, ...).
- Les chantiers : rénovation de locaux de l'Inspection Académique (quel symbole !), débroussaillage avec la communauté de communes du Voironnais, tri des déchets au col de l'Alpette, ...
- Les camps : via ferrata, plongée, ...

Dans tous les « moments de vie » à l'UPS, un travail rapproché et complémentaire entre éducateurs et enseignants est indispensable, afin d'accompagner au mieux ces jeunes en rupture, pour qui la scolarité est souvent source de souffrance et de rejet. L'action conjointe des différents professionnels permet alors de remettre le jeune au cœur de son projet, en le resituant dans sa place d'adolescent différenciée de celle de l'adulte. Le travail avec la famille est également central, autant que faire se peut, y compris pour les jeunes qui sont placés en internat éducatif. En effet, sans une relation claire avec les parents, qui acceptent le sens du travail éducatif et scolaire entrepris dans l'unité, nous faisons le constat que la progression de l'adolescent est plus difficile.

Une complémentarité identifiée et enrichissante

La prise en charge des jeunes placés par ailleurs dans des lieux d'hébergement, nécessite une collaboration clairement identifiée et parlée entre les deux équipes. Cette question de la différence d'approche entre unité d'hébergement et unité pédagogique fait régulièrement l'objet de débats et de questionnements au sein des équipes. Ce travail de réflexion sur la complémentarité est indispensable pour permettre au jeune de repérer clairement les différents lieux de sa prise en charge et favoriser une meilleure interaction entre les différentes équipes (unité d'hébergement de l'Espace Adolescents et autres MECS) : qui fait quoi ? Quel est le sens des positions prises par telle ou telle équipe ? Comment les choses sont-elles reprises avec les jeunes ? ...

Une réflexion sur les jeunes placés à l'UPS

Il est intéressant pour conclure ce rapport d'activité de mettre en lumière quelques éléments du profil des jeunes qui nous sont confiés :

- Nous pouvons tout d'abord constater que nous recevons de nombreuses demandes pour des adolescents très jeunes (« autour de 14 ans »), qui sont très tôt sortis du système scolaire traditionnel (déscolarisation avérée, exclusion). La prise en charge éducative et scolaire de ces jeunes nécessite une réflexion approfondie.
- Nous recevons également des demandes d'admission de jeunes pour lesquels une orientation spécialisée avait été, à un moment donné, préconisée mais n'a finalement pas été mise en œuvre (refus de la famille, manque de place, ...). La prise en charge de ces jeunes s'avère souvent complexe, du fait de leur instabilité importante les empêchant d'être dans un groupe de manière durable. Cela nécessite alors d'inventer constamment l'organisation de leur journée au sein de l'unité. Ce qui n'est pas sans poser problème !
- Nous sommes enfin régulièrement sollicités pour des jeunes dont le profil ne correspond pas forcément à celui que nous pouvons accueillir au sein de l'unité. Nous mettons pourtant en place une évaluation approfondie qui permet de déboucher sur des préconisations d'orientation. Cette forme de travail nécessite de prendre du temps (rencontres, rédactions de compte rendu, ...) et pourrait sans doute faire l'objet d'une réflexion approfondie qui débouche sur une nouvelle forme reconnue d'action de l'UPS.

David RYBOLOVIECZ
Chef de Service Educatif

LE 35 & LES ALIZÉS

Le Document Individuel de Prise En Charge : Une réalité sur les différentes unités et services

Le DIPEC, document individuel de prise en charge, se met en place sur les unités du 35 et des Alizés. Elaboré pendant la période de la démarche qualité menée à l'Espace Adolescents, le DIPEC est venu « bousculer » les habitudes des éducateurs.

Comment intégrer ce nouveau document dans le suivi des jeunes adolescents ? L'utilité de ce nouvel outil est aujourd'hui reconnue, mais a demandé aux équipes d'accepter de modifier leur manière de travailler. À chacune des réunions hebdomadaires, une fiche individuelle est tenue à jour : elle fait office de « mémoire » de nos échanges autour des situations des jeunes. Le travail d'élaboration du projet individualisé est alors facilité pour les éducateurs référents.

Le document établi dans les quinze premiers jours de l'arrivée d'un jeune est intégré, même si parfois le délai est un peu court pour pouvoir rencontrer les parents... Dans certaines situations très conflictuelles entre parents et enfant, plusieurs rendez-vous peuvent être nécessaires pour la remise du document !

Mais, le DIPEC, c'est aussi et surtout un document travaillé et établi avec le jeune. Les éducateurs ont pour mission d'accompagner l'adolescent dans l'élaboration et la rédaction du DIPEC. Les entretiens individuels mis en place régulièrement dans le cadre de la référence permettent de travailler à l'émergence du projet. Très souvent, les éducateurs notent au départ une grande difficulté des jeunes à accepter d'écrire eux-mêmes et à remplir le document. Le choix est alors fait d'aborder sans support écrit les savoirs faire, capacités, savoir être, difficultés, des adolescents. Par la suite, il s'agit d'amener le jeune à comprendre et expliquer ces points forts et ces points faibles et le conduire à penser ce qu'il serait nécessaire de changer. Plusieurs rencontres sont donc nécessaires avant de pouvoir remplir un document, écrit parfois par le jeune, parfois par l'éducateur. La psychologue de l'équipe soutient éducateurs et jeunes dans cette démarche d'élaboration du projet.

Une fois établi, le DIPEC est validé par le chef de service, et signé avec le jeune et son référent. À ce jour, nous sommes encore dans une phase d'expérimentation et cherchons à ce que le DIPEC soit un support à notre action éducative. Ce document est encore trop souvent vécu comme une contrainte supplémentaire dans la prise en charge des adolescents que nous recevons ; et pourtant ...

- I. a pu écrire : « je suis très méfiante, je ne fais pas confiance suite à une trahison que j'ai vécu ; je veux réussir dans mon travail et dans ma vie ; pour cela, il faut que je continue à résoudre mes problèmes en allant vers les autres (sous entendu en acceptant l'aide des autres). »
- S. a exprimé sa difficulté à parler d'elle, son manque de confiance en l'adulte et son désir de pouvoir s'inscrire dans un projet durable.
- T. a fait l'effort d'écrire qu'il n'aimait pas parler de lui ; ce qui lui tient à cœur : réussir sa vie en menant à bien son projet professionnel.

Il est important de lire le DIPEC d'un jeune en le replaçant dans l'accompagnement éducatif mené quotidiennement par les éducateurs. Le rendu peut paraître parfois « primaire » (partie non remplie, écriture mal assurée ...) ; mais il témoigne de la mobilisation du jeune et de son effort d'élaboration. Le DIPEC est à prendre en compte dans une démarche d'accompagnement éducatif : ce qui est dit, échangé lors des rencontres permettant d'élaborer le document est aussi important que le résultat final. Enfin, il ne faut pas oublier que chaque DIPEC est amené à évoluer. Ce qui n'a pu être abordé, dit, écrit, pourra l'être par la suite... dans un nouvel avenant !

Il est à noter que certains adolescents se montrent résistants voire même opposés à l'écriture de leur DIPEC : c'est une façon pour eux d'exprimer une opposition au placement. B. a déchiré le document lors d'un entretien ; il était hors de question pour lui de se « plier » à la demande des éducateurs. À quoi cela allait-il servir, personne ne l'écoutait jamais !!! L'écriture du DIPEC est facilitée quand une relation de confiance commence à s'établir entre jeune et éducateur. Cela peut prendre du temps... parfois beaucoup de temps, l'objectif reste possible à atteindre, nous en sommes convaincus.

Un axe éducatif des Alizés : les camps

St Pierre d'Entremont, La Grande Motte, les Gorges de l'Ardèche, la Corse, St Pierre de Chartreuse... au fil des saisons de l'année 2006, au rythme des chantiers pour financer certaines destinations lointaines, les jeunes des Alizés ont « voyagé ».

Faire du cheval au bord de la mer, attraper un poulpe, manger des churros, grogner parce que de toute manière c'est toujours les mêmes qui font la vaisselle, faire griller des saucisses, apprendre à monter une tente, regarder un beau paysage en silence et se dire qu'on a de la chance, faire de la plongée sous-marine, aller au bout de ses forces pour ramer, rire fort sous la tente rien que pour embêter les « éducés » et promettre que c'est sûr maintenant on va chuchoter, marcher le long de l'Ardèche plutôt que de monter dans un canoë, combattre ses peurs, rompre avec ses habitudes, marcher sur un oursin à 3 heures du matin, accepter que ton voisin de tente ronfle et sente un peu fort des pieds, accepter de se confronter à l'inconnu et de faire des rencontres, faire la bise au Père Noël et ouvrir son cadeau devant tout le monde, accepter d'être heureux et que l'on me porte de l'intérêt...

... savoir combien de duvets emporter, préparer la malle de nourriture, se rendre compte qu'il faut prêter ses chaussettes et garder les pieds froids, se demander si tout va rentrer dans les véhicules, s'énerver parce que vraiment décidément ces jeunes n'ont pas envie de donner un coup de main, papoter de tout et de rien, refaire le monde et croire que tout est possible, rire, crier, être fatigué, se confier comme jamais on l'aurait fait ailleurs...

Partir en camp, c'est savoir que tous ces moments partagés en dehors des murs des Alizés, permettent à la relation entre un éducateur et un jeune de se consolider et de « grandir » en confiance. C'est savoir que plus rien ne sera jamais comme avant dans le quotidien de l'internat en groupe, car tous, nous nous sommes autorisés à nous montrer différents, que ce soit sur un canoë ou sur des skis, dans les paroles que nous avons tenues, les rires ou les colères.

Partir en camp, c'est favoriser le partage et donner une chance à la découverte sous toutes ses formes, même quand on a un peu peur.

Partir en camp, c'est autoriser la confiance à s'installer dans le groupe, c'est permettre aux jeunes de vivre de belles choses.

Alors, au diable les tempêtes en mer qui empêchent les bateaux de partir à l'heure ! Qu'est-ce que quatre jours de plus en camp ?... que du bonheur et de la joie de vivre... la construction d'un passé commun, de souvenirs qui rapprochent.

« Tu te souviens ?... on était **ensemble** à ce moment-là ! »

Floranne EYMIN
Educatrice Spécialisée

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT JEUNES MAJEURS

Lors de leur admission dans le service d'accompagnement jeunes majeurs (SAJM), les jeunes montrent plus qu'ils n'expriment, leur inquiétude à « se séparer ». Partant de ce constat, le thème de la séparation a donc fait l'objet d'un travail de réflexion institutionnel qui a abouti à (re)questionner :

- Les relations avec les éducateurs.
- Le sentiment d'affiliation du jeune à l'institution.
- Le réaménagement des liens avec la famille.

Nous avons observé dans notre pratique deux formes de séparation que l'on retrouve couramment chez les jeunes placés, certains sont prêts à partir si on les aide et d'autres qui n'envisagent pas que la prise en charge peut, et va, avoir une fin.

– Les jeunes « prêts à partir » : La séparation doit être symbolisée pour qu'elle ne fasse pas rupture. Elle prend en compte l'attachement du jeune (la richesse et l'authenticité du lien entre le jeune et les éducateurs ainsi qu'entre le jeune et l'institution). Il est important d'anticiper et de décrypter le « bon moment » pour arrêter la prise en charge. En effet, leur reconnaître qu'ils sont prêts, qu'ils ont des potentialités pour s'en sortir dans la vie permet qu'ils puissent partir dans de bonnes conditions.

– Les jeunes « avec une prise en charge sans fin » : ils sont « accrochés » à l'institution, pas forcément dans la reconnaissance. Dans une position d'assistés, ils sont empêchés dans leur prise d'autonomie. Nous retrouvons souvent chez ces jeunes une problématique d'attachement qui se révèle sur le long court de la prise en charge : un lien qui ne se construit pas vraiment et qui est attaqué par le jeune à l'occasion de certains événements de la réalité (notamment dans la séparation). Il semble nécessaire, dans un souci d'anticipation, de les accompagner à vivre tous les sentiments d'abandon, de rejet, d'insécurité que la séparation provoque.

Au SAJM, du fait de la majorité, le travail avec la famille n'est pas obligatoire mais reste un objectif de travail indispensable (soit en rencontrant les familles, soit par une réflexion à mener avec le jeune). Nous constatons souvent que le jeune devenant autonome, les parents se sentent moins responsables de lui, ce qui amène alors de nouvelles relations dans la famille. L'évolution et l'amélioration des relations familiales aident le jeune à se séparer de l'institution.

L'institution n'est pas toute puissante. Elle s'emploie à travailler avec le potentiel et les compétences des familles. Dans une tentative de partenariat, elle peut leur faire jouer un rôle de tiers dans la relation entre le jeune et le service, comme ce dernier a pu faire tiers entre le jeune et la famille.

Pour quelques jeunes qui n'ont plus aucuns liens familiaux (décès, disparition, ruptures), l'échange autour de l'apport de la famille disparue est tout aussi important.

C'est une tentative de ré ancrage dans une histoire, et de reconstruction malgré cette absence.

Ainsi nous constatons que la séparation d'avec un lieu de placement maintient le jeune dans un vécu de continuité, si elle intervient au « bon moment » en ayant été pensée et symbolisée.

Elle a souvent du mal à être pensée d'autant plus que c'est une problématique qui concerne tous les acteurs (jeunes, éducateurs, famille, partenaires....) Elle doit être travaillée pour faire partie intégrante de la prise en charge, anticipée et institutionnalisée afin d'éviter au jeune des répétitions, un sentiment abandon. La prise en charge doit donc être systématiquement envisagée et présentée au jeune avec un début et surtout une fin.

L'équipe éducative du
Service Accompagnement Jeunes Majeurs

SERVICE A E M O

Action Educative en Milieu Ouvert

L'ACTIVITÉ

L'année 2006 a été le cadre d'une suractivité importante et longue, jamais rencontrée à ce niveau par le Service.

Alors que l'habilitation fixe à 297 le nombre de mineurs pris en charge, la demande a dépassé ce seuil de février à décembre, avec une pointe de + 30 mineurs pendant quatre mois.

Le Service alerte rapidement le Tribunal pour Enfants ainsi que les directions de la DEF et de la PJJ. Pour les mesures qui ne peuvent démarrer dans les temps, un courrier est fait aux familles leur permettant de nous solliciter.

Cette situation est toujours difficile à assumer car elle questionne sur le sens de mettre en différé l'exercice d'une mission dans le cadre de la Protection de l'Enfance, mais aussi sur la responsabilité engagée pour l'Association et la Direction du Service.

Par ailleurs, il est difficile de cerner de notre place, des raisons qui expliqueraient cette arrivée massive de demandes (ressentie dans d'autres Services en Isère).

492 enfants et adolescents ont été suivis, cette année, dont 192 entrés dans le courant de l'année.

L'accélération des entrées et sorties demande au Service des facultés d'adaptation constante, pour ne pas perdre le niveau de qualité due à ces familles, mais le risque est là.

La durée moyenne des prises en charge est en baisse constante : 82 mineurs sortis dans l'année ont une durée de suivi inférieure à un an.

Si pour certaines, ceci est le gage d'une analyse du danger plus pointue, pour d'autres cette courte durée découle d'une évaluation de départ trop rapide et l'AEMO (et l'AED) vient alors faire office de sas d'évaluation et d'orientation.

Le Service peut et sait s'adapter à cette fonction d'évaluation des situations mais n'y a-t-il pas là le signe d'une dérive du dispositif de Protection de l'Enfance : répondre à des besoins, des alertes de plus en plus vite sans se donner suffisamment le temps de la compréhension avec les familles concernées ?

LOI 2002-2 : L'ÉVALUATION INTERNE

Comme dans toute l'Association, le Service AEMO est passé en 2006 de l'information sur la Loi, à l'appropriation de la démarche d'évaluation.

Après de nombreuses réunions de Service pour parler de l'évaluation, l'appréhender, lever les appréhensions, et pour faire le lien avec la Commission associative, la démarche elle-même a commencé lors d'une journée de Service le 4 juillet, avec la recherche d'indicateurs sur les critères.

Depuis, plusieurs groupes ont continué cette recherche.

Ce n'est qu'un début

Céline ROLAND
Directrice

ACCUEIL ENFANCE

Si l'année 2005 était celle du mouvement géographique et du changement des personnes, en 2006 l'Accueil Enfance s'est "mis en mouvement" sur place, revisitant ses modalités d'intervention, en modifiant certaines, en affirmant d'autres (le travail de groupe), enfin en expérimentant de nouvelles (les interventions dans les familles des enfants accueillis en séquentiel).

Cette dynamique interne a été générée par:

- ✓ les adaptations nécessitées par la modification des problématiques des enfants les plus jeunes (7-12 ans) présentant de plus en plus souvent des éléments psychiatriques.
- ✓ notre réflexion prospective sur les réponses à construire face aux besoins que nous avons repérés (accueil de week-end).

Les adaptations nécessitées par la modification des problématiques

La dimension psychiatrique

Dans le rapport d'activité de 1999, nous évoquions déjà les demandes d'admission de jeunes relevant du secteur soin.

En 2000, nous faisons état de deux situations pour lesquelles nous avons dû faire appel à un médecin psychiatre.

En 2001, nous notions l'extrême agitation des enfants accueillis à Autrans et l'hétérogénéité des niveaux des enfants de la classe intérieure.

En 2003, nous étions confrontés à la situation d'une jeune en grande difficulté familiale, difficulté qui a abouti à une tentative de suicide. Cette jeune a été hospitalisée plusieurs mois en pédopsychiatrie. Par ailleurs, nous avons été toute l'année en attente d'une place en pédopsychiatrie pour l'observation en milieu hospitalier d'un autre jeune. L'observation n'a pas abouti.

En 2004, nous étions à la recherche d'un psychiatre pour enfants pour une jeune en grande souffrance qui s'est défenestrée avant que notre demande d'hospitalisation ne soit prise en considération.

Pour la première fois, nous étions amenés à renforcer la présence éducative en classe intérieure.

En 2005, nous réorganisons la présence éducative :

- ✓ en doublant l'intervention du dimanche soir (en raison des tensions qui s'exprimaient tant du côté des enfants que des parents confrontés aux symptômes de certains enfants).
- ✓ en étendant la présence éducative quotidienne de 7h à 22h pour répondre, là encore, aux symptômes des enfants (états d'anxiété, impossibilité à gérer la contrainte scolaire) se manifestant pendant la classe. Initialement, il n'y avait pas d'éducateurs présents de 9h à 12h.

Plusieurs enfants faisaient l'objet d'un traitement aux neuroleptiques. Un enfant était hospitalisé en pédopsychiatrie à la suite d'une grave crise. Il restera hospitalisé deux mois et retournera à l'Accueil Enfance avec un traitement lourd. Nous devons réorienter une jeune qui, outre l'état de tensions qu'elle générerait sur le groupe d'enfants, mobilisait chaque soir un adulte pour elle seule en raison de ses états d'anxiété.

En 2006, outre plusieurs traitements mis en place, nous avons à nouveau hospitalisé un enfant en état dépressif. L'hôpital a également diagnostiqué une hyper-agitation. Cet enfant est toujours hospitalisé.

À ce jour, 4 enfants sur 10 relèvent d'un traitement et d'un suivi psychiatriques.

Si nous pouvons assurer le traitement, la mise en place du suivi est impossible en interne (nous n'avons pas de temps de psychiatre), mais aussi en externe, faute de trouver un psychiatre pour enfants disponible.

Année après année, nous avons régulièrement admis un ou deux enfants qui nous étaient clairement présentés comme "cas limite". Peu à peu, nous nous sommes trouvés confrontés à des situations de crises aiguës et des tentatives de suicide.

Sans outils internes et dépendant de l'aide externe (manque de place en pédopsychiatrie, manque de psychiatre pour enfants, sectorisation des CMP) la crise devient le seul élément à même de

déclencher la prise en compte psychiatrique, avec tous les problèmes qu'elle pose pour l'enfant lui-même, mais aussi dans la gestion du groupe.

Nous sommes la plupart du temps dans une situation qui requerrait une prise en charge médicale permettant d'anticiper la dégradation, mais qui faute de réponse devient une situation de crise.

Le pourcentage d'enfants en grandes difficultés que nous accueillons aujourd'hui, pose la question de leur suivi exigeant des moyens en terme de psychologues et de psychiatres, mais aussi en éducateurs lorsque nous devons assurer une prise en charge individuelle pour l'un ou l'autre enfant.

Il devient indispensable de sécuriser l'enfant en détresse par une relation duelle avec un éducateur, sans pour autant insécuriser le groupe en déséquilibrant la présence éducative.

Ces crises peuvent se gérer avec les moyens éducatifs habituels, lorsqu'elles demeurent ponctuelles, mais l'augmentation des troubles des enfants en précipite la fréquence, et nous ne pouvons plus adapter nos moyens aux besoins.

Il s'agit de prendre en compte une modification structurelle de notre intervention et d'évaluer les moyens susceptibles d'y répondre.

Les réponses à construire

L'accueil de week-end

Dès la rentrée de septembre, le projet d'accueil de week-end a été au centre des réflexions de l'équipe.

À partir de l'analyse des constats des précédentes années, le besoin d'un accueil de week-end s'est imposé :

- ✓ dans un premier temps pour les enfants en accueil continu (adaptation de notre proposition d'accueil à la complexité des situations et à l'individualisation des parcours).
- ✓ dans un deuxième temps comme élément à part entière du dispositif d'accueil séquentiel. En effet, la montée en puissance de l'accueil séquentiel et les premières évaluations que nous en faisons, ont fait apparaître le besoin de moments plus intensifs dans la prise en charge des jeunes.

Le week-end permet une intervention dans la durée, où les éléments du quotidien peuvent mieux être évalués et travaillés sans être soumis aux contraintes du rythme scolaire. Enfin, il est apparu que dans plusieurs situations, l'accueil des jeunes pendant le week-end serait, en soi, un élément de stabilisation de la famille ("respiration" de chacun des membres de la famille, distanciation des éléments de conflits, répartition différente de la disponibilité des parents...).

Ces réflexions nous ont amenés à une proposition d'intervention que nous avons intégrée dans le budget prévisionnel 2007, au titre des mesures nouvelles.

Notre objectif est de construire une réponse adaptée aux situations, modulable et souple. Nous devons prendre en compte, par exemple, la possibilité pour le jeune d'avoir un temps de week-end positif dans sa famille quand celle-ci va bien. Nous craignons les projets rigides qui pourraient nous enfermer dans des soucis de rentabilité, de pérennisation de l'outil. Nous avons choisi :

La mutualisation interne

Nous prévoyons une organisation légère, en regroupant les enfants des deux structures. Ce regroupement, à même de mutualiser les moyens en personnel et de mettre en œuvre notre dynamique de prise en charge transversale (Voiron/St Etienne de Crossey), ne peut cependant s'effectuer sur l'une ou l'autre de nos structures.

En effet, nous ne pourrions plus préserver :

- ✓ une division du temps identique pour tous : semaine – week-end, donnant un repère à ces jeunes souvent en difficulté d'organisation temporelle.
- ✓ Un lieu différent de celui de la semaine permettant au jeune de quitter l'institution comme ses camarades qui se rendent dans leur famille.
- ✓ l'intimité de chaque jeune qui dans le cadre d'une institution n'a que son lit de réellement privatif, et serait amené, dans le cas où nous effectuerions l'accueil de week-end sur l'une ou l'autre structure, à ne même plus avoir ce minimum d'intimité.

La place des parents et le renforcement de la parentalité

Dans l'intérêt des enfants, les parents pourraient être accueillis quelques heures les après-midi du samedi ou du dimanche, soit pour participer à la vie du groupe, soit dans un temps de présence, éventuellement médiatisé, auprès de leur enfant afin de travailler avec les enfants et leurs parents sur le registre du « faire avec », « vivre avec ».

Cet accueil des parents sera toujours directement en lien avec le projet individuel de l'enfant accueilli en continu ou en séquentiel.

Il s'agira, au-delà de la prise en charge quotidienne des enfants, de prendre aussi « en compte » leurs parents dans ce qu'ils peuvent, a minima, vivre avec eux et de médiatiser ces temps quand cela s'avère nécessaire.

Notre choix de partager la quotidienneté de leur fonction de parents, se fonde sur le constat que, pour nombre d'entre eux, l'étape préliminaire du « *savoir comment faire* » est manquante.

Bien souvent, ces parents n'ont pas eux-mêmes été maternés, éduqués, et n'ont pas été les sujets d'une transmission de savoir faire parental.

Comment demander à des parents de jouer, raconter des histoires, faire attention aux rythmes de leurs enfants, s'ils ne l'ont pas expérimenté ?

Le lieu d'accueil

Un accueil en « gîte » (avec une convention d'utilisation) devrait contribuer à renforcer l'aspect familial de la prise en charge, de même qu'un nombre aussi limité que possible d'adultes intervenants.

L'encadrement

Afin d'accentuer le mode de prise en charge « familiale » pendant ce temps privilégié, deux éducateurs et un veilleur de nuit assureront l'encadrement des enfants tout au long du week-end. Tous les membres de l'équipe éducative participeront à tour de rôle à ce temps privilégié du week-end.

La capacité d'accueil

Nous envisageons d'accueillir régulièrement entre 3 à 4 jeunes du séquentiel (en fonction du projet de chaque jeune), nous laissant la possibilité de garder 4 à 6 jeunes de l'accueil continu.

Le nombre de jeunes accueillis devrait se situer idéalement entre 6 et 10. Au-delà de 10 jeunes, l'aspect familial devient difficile à maintenir.

En dessous de trois jeunes, le fonctionnement nous paraît impossible pour des questions de dynamique et d'interrelation.

Le groupe, constitué de jeunes des structures de St Etienne de Crossey et de Voiron, fonctionnerait comme un groupe vertical, ce qui renforcerait encore l'aspect familial.

L'éducation à la santé

Si les versants médicaux et sexuels étaient au centre de nos préoccupations, l'éducation alimentaire (tant le goût que l'équilibre) n'était pas travaillée en tant que dimension à part entière, mais comme allant de soi.

Cette année nous avons orienté nos actions en ce sens, notamment :

- ✓ en modifiant nos fournisseurs pour privilégier le local et les produits de saison.
- ✓ en établissant les menus avec une réduction importante des sucres au profit des protéines et des fruits et légumes.
- ✓ en optimisant le poste de cuisinière de St Etienne de Crossey, qui maintenant se charge de regrouper et de suivre certaines commandes de Voiron. Cela soulage la charge de travail de la maîtresse de maison de Voiron qui peut ainsi consacrer plus de temps à la préparation des repas. Cette dynamique permet de réduire la part des produits " tout prêts " et de rapprocher les deux personnes chargées de l'alimentation.

La mise en place du DIPC

Le DIPC est maintenant une réalité ! Sa mise en route a demandé une grande disponibilité des chefs de service, présents lors de chaque signature, mais nous en avons aussi tiré des bénéfices importants quant à la clarification de nos actions et des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

L'accueil séquentiel

À partir de la rentrée scolaire 2006, l'accueil séquentiel a pris pleinement sa place dans notre dispositif d'accueil. En octobre, nous avons un effectif au complet à St Etienne de Crossey et une seule place disponible à Voiron.

Le travail "avec et dans les familles", au cœur de cette action, prend sa dimension dans notre pratique d'internat. Cette adaptation de la pratique, ses avantages et ses risques ont été le fil rouge de notre réflexion institutionnelle, tout au long de l'année.

Ce travail d'élaboration et de théorisation de notre pratique se poursuit au cours de l'année 2007.

Martine FORTIN
Directrice

DROIT DE VISITE

ACCUEIL ENFANCE

L'activité du service du droit de visite a été encore soutenue cette année, avec une évolution pour cette fin d'année vers des situations d'enfant accueilli seul avec son ou ses parent(s) alors que nous avons plus souvent des fratries.

Nombre de ces situations demandent une présence soutenue de la part des intervenants lors de la visite, soit du fait du jeune âge de l'enfant (moins de 1 an et demi), soit du fait de la maladie mentale des parents voire également de l'enfant.

Nous terminons l'année 2006 avec plusieurs demandes auxquelles nous n'avons pas pu répondre faute :

- ✓ de plages horaires disponibles.
- ✓ d'horaires d'ouverture en semaines.
- ✓ de places dans nos locaux (manque de pièces appropriées).

La diversification des demandes

Le projet d'extension du service du droit de visite proposé au budget 2007, pourrait répondre à une attente des services sociaux de plus en plus à la recherche de solutions adaptées à la complexité des situations.

Pour exemple, sollicités par un administrateur ad hoc et dans le cadre d'une mesure de protection, nous avons accueilli une petite fille d'un an, dont la maman assure l'hébergement principal, afin d'organiser des rencontres avec son père, après une absence de lien pendant sept mois, due à l'incarcération de celui-ci pour suspicion "d'enfant secouée".

Cette situation, très particulière, puisque les parents peuvent se rencontrer mais sans leur petite fille, demande non seulement une présence auprès de l'enfant et de son papa, mais aussi auprès de la maman qui ne peut être présente lors de ces rencontres et souffre particulièrement pendant qu'elle attend sa petite fille.

La nécessité de locaux adaptés et dédiés à l'exercice du droit de visite

La création d'un bâtiment dédié au droit de visite, à l'intérieur du parc de l'Accueil Enfance nous permettrait de répondre de manière plurielle aux différentes situations :

- ✓ avec des fréquences modulables.
- ✓ par une plus grande régularité d'ouverture.
- ✓ en utilisant au mieux la diversité des espaces, plus intimes ou au contraire plus collectifs en fonction des besoins.
- ✓ en proposant une progression :
 - d'abord à l'intérieur (le bâtiment),
 - puis à l'extérieur (le parc),
 - et progressivement envisager des temps hors

institution (marché , cafétéria, parc public dans Voiron...) en fonction des situations familiales et de leurs évolutions.

L'équipe éducative

Cette année, l'accueil d'un stagiaire éducateur et le remplacement de l'éducatrice en arrêt maternité par une de ses collègues, ont permis d'étoffer l'équipe et d'apporter une plus grande souplesse de fonctionnement.

La dimension institutionnelle

Nous avons travaillé la dimension institutionnelle avec une réflexion approfondie sur le socle commun de nos procédures internes, (le protocole d'admission ayant été établi avec le Conseil Général en 2005), ainsi qu'avec une réflexion autour de la neutralité :

- ✓ Peut-on assurer une mission auprès d'un enfant qui a été accueilli à l'internat ?
- ✓ Pouvons nous continuer à prendre en charge, dans le cadre du droit de visite d'une mère auprès de ses enfants, une situation familiale pour laquelle nous avons été témoin à charge dans une procédure judiciaire à l'encontre du père ?
- ✓ Quels éléments recueillis pendant l'exercice d'une mesure de droit de visite, peut-on transmettre dans le cas où nous sommes appelés à comparaître dans une procédure judiciaire ?

Martine FORTIN
Directrice

SERVICE AMBULATOIRE

Chalet Langevin

Introduction

2006 a été marqué pour les services du Chalet Langevin sous le sceau de l'immobilier (et non de l'immobilisme), qui tout au long de l'année a amené son lot de tracas projetés, réels, imprévus souvent. Le souci de la bien traitance des enfants dans la période perturbée que nous traversons est permanent à tous les niveaux d'intervention des équipes, de l'établissement et de l'association.

Hervé VAUDRY
Directeur

La prise en charge individualisée, sur le groupe des petits

Le service Ambulatoire propose un accompagnement éducatif auprès d'enfants de huit à quatorze ans en situation de difficultés scolaires, familiales et sociales. Le service se donne pour mission d'optimiser les potentialités des enfants de leur donner un cadre éducatif stable, contenant et chaleureux, susceptible de les aider à intégrer des exigences de la vie sociale et de leur permettre d'accéder à la réussite scolaire. La valorisation des compétences de l'enfant auprès de ses parents lors des entretiens familiaux, a souvent pour conséquence de rassurer ceux-ci dans leur fonction éducative et de permettre un échange réel et profitable pour l'enfant. Dans la plupart des temps de cette prise en charge éducative, les enfants sont en groupe encadré par deux éducateurs (un homme et une femme).

Nous sommes une équipe éducative constituée d'un éducateur à plein temps et de deux éducatrices à mi-temps. Nous travaillons avec un groupe de 12 enfants, âgés de 8 à 10 ans.

Après observations et réflexion, nous nous sommes posé la question d'une prise en charge plus individualisée pour certains de ces enfants. Ils sont souvent confrontés à une dynamique de groupe : école, cantine, étude après l'école ou aide aux devoirs aux Chalet, MJC... Par ailleurs, certains sont issus d'une fratrie importante où l'identité personnelle « se fond » parfois dans une entité groupale. Nous avons remarqué que le groupe pouvait être parfois « étouffant », alors que dans la relation duelle avec l'adulte, l'enfant semble libéré du regard (du jugement parfois !) de ses pairs. Il peut ainsi s'exprimer plus facilement.

La dimension du travail individualisé s'inscrit dans une éthique du sujet au sens où l'enfant est considéré comme une personne, méritant respect et attention. Dans un esprit de bienveillance auprès de ces enfants, nous avons donc décidé de leur proposer des temps de prise en charge individualisés.

Sur un rythme hebdomadaire durant le temps d'un repas (12h-14h), l'éducateur référent va chercher l'enfant à son école. Ce peut être une occasion supplémentaire d'échanger avec l'enseignant et le parent (exemple : contrat sur le comportement de l'enfant à l'école où tous les acteurs sont présents).

Avant le repas nous mettons ensemble la table, avec un fond musical parfois. Ce moment apporte une certaine convivialité à la prise en charge éducative. L'enfant est libéré de la place qu'il a au sein de la dynamique de groupe... les masques tombent.

Des rituels s'installent : Saluer les cuisinières, aller chercher les plats les uns après les autres, ranger...

Le repas est un moment de partage : découvrir de nouvelles saveurs, prendre le temps de se poser, échanger dans le calme et la convivialité... Et pour une fois, on parle en mangeant... !

Généralement, les repas sont pris au sein du Chalet Langevin. En effet l'établissement propose une grande variété de plats grâce à sa cuisine familiale conçue sur place. Cependant l'éducateur peut décider exceptionnellement de manger à l'extérieur avec l'enfant (exemple : repas de fin d'année ou de fin de contrat).

Durant le trajet, la relation duelle et le huis-clos du véhicule permettent un espace de parole potentiel. Mais c'est surtout un moment privilégié Educateur-Enfant, où un lien éducatif peut se développer voire naître.

Une fois le rituel du lave vaisselle passé, l'après repas dépend du temps qu'il reste avant la reprise de la classe. Nous pouvons alors parfois jouer avec l'enfant (exemple : jeu de société ou d'imitations...) ou lui raconter une histoire.

Au retour, nous nous quittons en fixant le prochain rendez-vous.

Le repas est surtout un support à la relation individuelle car ce qui s'y joue, au delà des rituels structurants et du plaisir à partager la nourriture, c'est de répondre au plus juste aux besoins de chaque enfant. En dehors du regard des autres enfants, nous pouvons proposer des réponses plus adaptées. Pour un enfant en "délicatesse" avérée ou occasionnelle avec la vie collective, le temps qu'on lui accorde défini par le projet individuel, permet de l'extraire du groupe sans léser personne. Par exemple, un enfant aura besoin de maternage (difficile à aborder sous le regard des autres), un autre de se confier sur une situation particulière (parler d'un nouveau beau-père ou du parent avec lequel l'enfant ne vit pas), sans être stigmatiser au sein du groupe.

En conclusion, cette prise en charge individuelle crée du désir, de l'envie, auprès des enfants, mais le fonctionnement actuel ne nous permet pas encore de répondre pleinement à cette demande existante. Cette nouvelle prise en charge empirique et spécifique sur le groupe des petits, en cours d'élaboration, mobilise, questionne le projet institutionnel (en cours de réécriture...), ouvre de nouvelles perspectives et dynamise la réflexion de l'ensemble du service ambulatoire.

L'équipe éducative
Groupe C

*INSTITUT THÉRAPEUTIQUE,
ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE
Chalet Langevin*

**L'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique à l'épreuve de la
maltraitance**

L'ITEP du Chalet Langevin reçoit en externat des enfants au moi très souffrant que leurs échecs face aux apprentissages et à la sociabilité nécessaire à l'école ont lourdement stigmatisé. Les aides diverses en CMP, lorsqu'elles ont pu être mises en place, se sont avérées insuffisantes pour essayer d'enrayer la désadaptation cognitive et sociale croissante de ces enfants. L'institution a pour mission de les aider à reconstruire une dynamique de développement personnel. Or, parmi ces enfants, certains ne pourront pas accéder durant leur séjour au Chalet Langevin à une reprise de ce développement personnel et à la socialisation suffisante pour leur permettre d'exister dans la collectivité institutionnelle à laquelle se réalise le projet.

Ces enfants ont vécu, et le plus souvent vivent encore, des situations de maltraitance qui les annihilent. Ils sont envahis par des angoisses et des ressentis persécutions intenses qui explosent en violence primaire contre autrui qui n'existe plus alors que comme un agresseur à détruire. Une des caractéristiques déterminantes de ces situations « impossibles », est l'incapacité du milieu familial de l'enfant à réaliser une alliance explicite ou implicite avec l'institution soignante. L'enfant maltraité va solliciter à l'extrême notre idéal du moi professionnel et notre souci de réussir à lui faire vivre des relations et des situations suffisamment réparatrices, jusqu'à faire mettre en péril la contenance soignante de l'institution.

Nous constatons que les fondements même de la relation éducative en institution, articulée sur le pivot de la triangulation (moi, toi, l'autre) ne parviennent pas à exister pour certains de ces enfants très souffrants. L'investissement des adultes impliqués dans leur prise en charge, s'accroît en proportion des perturbations et des agressions dommageables pour les autres enfants que ces enfants particulièrement perturbés et perturbants manifestent. Les adultes sont donc sollicités « sans fin » puisque sans résultat, à tenter de faire accéder ces enfants aux prémices de la relation triangulée qui seule leur permettrait de « bénéficier » des relations avec les autres enfants et des dynamiques de groupe auxquels ils participent, alors qu'ils tentent sans cesse de détruire ces groupes, ou de s'en échapper.

Pour ces enfants, la rivalité avec les autres enfants ou leur projection d'un vécu persécutoire, sont telles qu'elles s'expriment par la violence primaire, dans une lutte « à mort » exercée contre leurs pairs, contre le cadre matériel, contre les adultes devenus persécuteurs dès qu'ils mettent des limites à la violence, à la toute puissance ou aux demandes d'exclusivité de l'enfant.

Nous constatons combien l'institution est otage de l'enfant maltraité et de sa famille maltraitante lorsqu'aucun projet commun de transformation ne s'établit. L'institution impuissante vit alors l'échec de la prise en charge de l'enfant comme une maltraitance qu'elle inflige elle-même à l'enfant en toute conscience, alors qu'elle est missionnée pour l'aider à transformer sa position de victime. L'idéal du moi des professionnels en est très affecté dès lors que des situations de ce type se multiplient. L'adulte qui a dû fortement investir cet enfant pour tenter de l'aider se trouve pris dans un conflit de loyauté entre son investissement toujours insuffisant sur l'enfant, et ce qu'il doit à la protection des autres enfants victimes de l'enfant maltraité-maltraitant.

L'institution en état d'impuissance devient de ce fait maltraitante pour l'ensemble des autres enfants qu'elle accueille puisqu'elle ne parvient pas à les protéger des exactions permanentes exercées contre

eux ou avec eux par ces enfants violents. Elle ne remplit plus sa mission première correspondant à son projet institutionnel : proposer aux enfants un cadre quotidien résistant à la destruction et propice à la maturation personnelle.

Ainsi face à la violence primaire des enfants ou à leur manipulation terroriste ou perverse des autres enfants, nous sommes contraints à la violence en retour, qui se traduit par un contrôle physique pour contraindre le déchaînement de l'enfant, une mise à l'écart quotidienne vis-à-vis du collectif, une exclusion de l'institution, sans que ces affrontements ne permettent d'introduire un changement de position de l'enfant dans l'institution et une réaction d'implication de sa famille. Nous ne sommes plus dans une contenance qui prend sens et valeur sécurisante pour l'enfant, mais dans une contention face à un enfant qui détruit un contenant institutionnel faute de pouvoir s'y installer. Or, cette intervention institutionnelle par l'alliance et la transformation de l'enfant est la seule possible pour l'institution.

Si cela ne « marche » pas, l'institution se retrouve en situation d'impuissance et se désarme elle-même. Alors, les professionnels peuvent devenir sourds et aveugles aux passages à l'acte et aux dysfonctionnements répétés de l'enfant, ou les constate sans pouvoir sortir de leur impuissance sous peine de s'assimiler à des agresseurs maltraitants. L'institution adopte alors une position chaotique, alternant révolte contre la situation subie et déni partiel ou euphémisation à partir de quelques moments où l'enfant apparaît accepter la contenance institutionnelle. L'enfant reproduit la pathologie très active dans laquelle il vit et quand il oscille entre la position de victime à celle de bourreau, c'est que ce sont les modèles « barbares » qu'il a peu à peu assimilés et qu'il déclenche avec les autres enfants et avec les adultes de l'ITEP.

Nous n'arrivons plus alors à percevoir suffisamment le sens et la valeur de nos actions et de notre projet tant la destructivité répétitive et sans issue éducative les dévalorisent. Ces « hors-jeu » destructeurs affaiblissent de façon très problématique, par leur insistance, la permanence et la sécurité, la cohérence et la maîtrise que nous avons à affirmer face aux perturbations angoissées des enfants qui nous sont confiés, eux qui doivent pouvoir mettre à l'épreuve la solidité institutionnelle pour accepter et investir les relations éducatives et thérapeutiques.

Qu'est-ce qu'un fonctionnement institutionnel qui n'est pas accepté ou validé par les enfants dont il s'occupe ? Comment peut-on imaginer un projet lorsque la pathologie des comportements assure une telle domination-destruction sur ce qui est proposé ?

Les professionnels pris entre la nécessité d'investir l'enfant et la destructivité de celui-ci sont atteints dans le sens même de leur travail, puisque ce qui est mis en place ne prend pas de signification pour l'enfant. Il y a l'évidence des conditions de cohérence qui permettent à une institution de remplir sa mission de soin et d'éducation et qu'elle doit être à même d'évaluer et de justifier.

C'est pourquoi, à partir même du travail permanent qu'elle doit effectuer sur la meilleure distance professionnelle qui permet d'assurer non seulement les perturbations « ordinaires » des enfants accueillis mais aussi des enfants dit « maltraités-maltraitants », l'institution se doit de définir et d'énoncer ses capacités et ses limites.

Gannick BARTOLI
Psychologue

DROIT DE VISITE

Chalet Langevin

Après 5 ans de fonctionnement, l'équipe du service de Droit de Visite a produit en 2006 un document de bilan et de perspectives. Plutôt que de résumer en quelques lignes celui-ci, nous reprenons ces perspectives dans le rapport d'activité.

La création du service s'inscrivait dans la rencontre de différents professionnels qui ont manifesté du désir pour le faire exister.

L'intérêt de participer à cette « aventure », d'aller vers de nouveaux horizons, a permis, nous croyons, de mobiliser une énergie nécessaire afin de faire vivre ce service malgré des conditions matérielles précaires.

La rencontre avec les enfants, les parents, ce temps particulier dont nous avons la charge d'être témoins mais aussi acteurs, ne nous a jamais laissés indifférents.

À chaque visite, nous éprouvons des émotions ; admiratifs devant ces enfants vivants, joueurs malgré des expériences de vie difficiles ; perplexes devant le parent démuni dans les mots, les gestes auprès de son enfant ; bousculés par l'emprise, le rejet, la folie, qui parfois s'expriment aussi.

Le temps de la visite peut être alors pesant, lourd mais aussi un temps « fort », riche où les mots, les attitudes de chacun sont porteuses de sens.

C'est aussi le temps, les mois, les années, où chacune des visites qui se répètent et pas toujours de manière linéaire permet que quelque chose puisse se nouer, se dénouer, se tisser.

C'est être témoins de ces enfants qui peuvent peu à peu reprendre, ou trouver de la confiance dans le parent.

Enfin, cinq années, c'est aussi l'expérience, la réflexion et le cheminement d'une équipe qui, malgré cette répétition, ce temps parfois long, a essayé d'investir chacune des visites afin de protéger l'enfant des « points de folie » de son parent, mais aussi de soutenir ces pères, ces mères dans ce qu'ils peuvent mobiliser auprès de leurs enfants.

Depuis un an, la qualité du travail de supervision nous a aidés et apporté une lecture décalée de tout ce qui se passe, se joue dans notre lieu.

Ainsi, l'équipe d'accueillants qui a travaillé à trois tout au long des visites, dans un investissement et une confiance partagée, a enrichi sa réflexion, et affiné son positionnement auprès des familles.

Le service de l'Accueil du Droit de Visite, de sa création et sa découverte, a peu à peu cheminé, fait son expérience, pour aujourd'hui être un service où l'engagement et les convictions de chacun permettent de préserver un sens et une qualité dans notre action auprès de tous les « acteurs » qui viennent se rencontrer dans notre service.

Quelles perspectives pour le service ?

Concernant les locaux, un nouveau bâtiment devant être construit, le service du droit de visite pourra avoir un espace spécifique pour l'accueil des familles. Il faudra encore attendre environ 12 à 18 mois pour s'installer et investir un nouveau lieu. Nous n'aurons donc plus à déménager à chaque accueil le matériel nécessaire aux visites et nous pourrions donc penser, imaginer un lieu fixe et permanent.

Jusqu'à présent, la permanence du lieu s'incarnait à travers la permanence des accueillants, celle-ci à son tour va vivre des changements.

Concernant l'activité du service, les perspectives paraissent intéressantes dans la mesure où la construction d'un local pourrait permettre d'augmenter les temps d'ouverture du service et donc accueillir un nombre plus important de familles. Du côté de l'Aide Sociale à l'Enfance, il semble exister encore des besoins même si l'ouverture de deux nouveaux lieux pour l'exercice du Droit de Visite : Interlude à Echirrolles et Diapason à La Tronche, a permis de répondre en partie à ces besoins.

La perspective « d'ouvrir plus » nécessiterait de réfléchir aussi en équipe car actuellement la charge de travail auprès des familles accueillies est importante, parfois difficile, c'est pourquoi répondre à de nouvelles demandes nécessiterait la présence d'accueillants supplémentaires. Nous pourrions imaginer aussi proposer à certaines familles de manger voire de préparer un repas ou bien encore de pouvoir rester dans le lieu plus que deux heures...

Concernant notre action auprès des familles, il apparaît, à la lecture de ce document, que notre pratique est en évolution, que notre regard sur le sens même des visites a changé depuis l'ouverture du service. Aujourd'hui, nos orientations, nos pistes de travail concernent par exemple notre collaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance afin de construire et réfléchir ensemble sur le déroulement et le sens de ce droit de visite.

Nous avons à réfléchir aussi sur la fin, le terme de notre action auprès des familles car il semble aujourd'hui difficile de répondre à cette question.

Concernant les familles d'accueil, nous sommes actuellement dans une évolution de nos pratiques car nous réalisons peu à peu que nous avons parfois des temps d'échanges nécessaires avec elles. Cela peut nous amener par exemple à rencontrer ponctuellement une famille d'accueil en présence ou non du travailleur social référent. Ce temps de discussion peut être à notre initiative, si nous observons par exemple que le temps d'échange entre le parent et la famille d'accueil au début ou à la fin de la visite nous paraît problématique. Ces moments de passage sont parfois difficiles pour le parent et certaines familles d'accueil, il peut être intéressant alors d'en discuter avec l'assistante maternelle afin de l'aider à mieux se situer lors de la rencontre avec le parent.

Par ailleurs, certaines familles d'accueil nous contactent après une visite qui a perturbé les enfants dont elle a la charge, nous envisageons actuellement un temps de discussion avec elles afin de travailler autour du sens des visites et des ressentis exprimés par les enfants.

Enfin, pour conclure sur les perspectives du service, celles-ci restent dépendantes du désir des professionnels qui composent l'équipe. Or, les perspectives prochaines laissent entrevoir des changements...

L'équipe du Droit de Visite

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Faire le bilan d'une année d'activité offre la possibilité de poser un regard sur l'ensemble du service et de traduire les projets, les réalisations, les réussites, mais aussi les difficultés rencontrées, les contraintes et les besoins nouveaux qui émergent.

Cela invite aussi à souligner l'investissement et l'engagement des équipes, des personnels administratifs, des cadres dans le travail au quotidien tout en expérimentant de nouveaux outils, et tout en maintenant le sens de l'intervention malgré les contingences qui ne manquent pas.

Dans cet état d'esprit, l'ensemble du service et de l'association a pu rendre hommage à Roland BAGNIS, chef de service et figure emblématique, qui est parti pour une retraite bien méritée après une carrière qu'il a effectuée principalement au service de Prévention Spécialisée.

Pour rester dans la dimension des personnels salariés, il est nécessaire de signifier aussi le choix du service d'accueillir, pour la première fois, sur l'équipe du Village Olympique une personne en apprentissage qui va se former sur trois ans pour obtenir le diplôme d'éducateur spécialisé. Là aussi, il est à noter l'engagement de l'équipe dans cet accueil.

L'année 2006, pour le service, a été aussi marquée par des actions qui sont dans la continuité de l'intervention des équipes avec la volonté d'être dans une présence sociale renforcée auprès du public jeunes et habitants, pour prendre en compte au plus près les effets ou conséquences des événements de l'automne 2005.

Les équipes ont fortement investi, avec les jeunes et les familles, les sujets de citoyenneté et des relations indispensables entre génération dans une volonté d'harmoniser le « vivre ensemble ».

D'autres actions ont mis en évidence les capacités d'adaptation, d'innovation des équipes éducatives sur le terrain partant à la fois de la connaissance qu'elles ont des jeunes, des familles, des problèmes qu'ils vivent, et à la fois des contextes locaux qui traversent la vie des quartiers.

Ainsi, certaines équipes ont su travailler dans un partenariat constructif avec le service insertion de la Ville de Grenoble à partir de l'opération Coup de Poing pour l'Emploi offrant des possibilités d'emploi pour les jeunes des quartiers. Un bilan effectué en Préfecture a montré tout l'intérêt pour cette opération et les relais indispensables que sont les éducateurs de rue.

Dans la même logique de recherche d'outils innovants et adaptés, l'élaboration d'un projet avec le Lycée Hôtelier du Clos d'Or, porté par le Pool Technique et les équipes éducatives, avec la mise en place d'une formation sensibilisation aux métiers de la cuisine et du service, a permis à huit jeunes de se confronter à une approche à la fois théorique et pratique par la confection de cocktails.

L'engagement des éducatrices et des éducateurs dans ce projet, malgré tous les aléas liés à une nouvelle organisation, a favorisé la réussite et la valorisation des jeunes.

Cette formation s'est concrétisée par un temps fort avec la remise d'un diplôme par la Directrice du Lycée Hôtelier aux jeunes concernés ; pour certains, il s'agissait d'un premier diplôme obtenu et d'une première gratification.

Les effets directs d'une telle opération ne sont pas toujours faciles à traduire, pour autant chacun a pu noter une évolution et des modifications dans le comportement des jeunes ayant participé à la formation, dans la manière de se présenter et d'accepter les exigences liées aux métiers de la restauration.

Au cours de l'année 2006, il est à noter la prise en compte de situations familiales complexes avec des jeunes mineurs « à la rue » ou dans des conflits extrêmes avec leurs parents. Ces situations ont amené les équipes à se questionner et à élaborer un guide qui explicite les procédures en terme de signalement dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Un étroit travail entre les psychologues du service, les chefs de service et les équipes, a abouti pour ajuster au mieux des réponses en fonction des situations.

D'autres actions font partie intégrante de l'activité des équipes éducatives et le constat est fait, comme l'an dernier, que les objets d'accompagnement qui sont le plus abordés et traités, concernent :

- l'accès à l'emploi, à la formation, le soutien à la scolarité.
- les relations familiales.
- l'inscription sociale et citoyenne.

– l'organisation du temps libre, des loisirs.

Ainsi, l'activité du service demeure soutenue avec une augmentation régulière de la population connue et accompagnée tant sur le plan individuel que dans une approche collective.

Population totale connue

Equipe	Garçons	Filles	<i>Total</i>
Abbaye	127	117	244
Quartiers Centre ville			
Alma – Hoche	98	17	115
Chorier Berriat	66	39	105
Centre ville	53	43	96
Compagnie des Quartiers	111	106	217
Eybens	135	38	173
Jouhaux	90	63	153
Mistral	216	87	303
Pays Voironnais	148	45	193
Seyssinet	47	39	86
Teisseire	110	67	177
Village Olympique	72	33	105
Villeneuve	274	99	373
<i>Voiron</i>	113	34	147
<i>Total</i>	1660	827	2487

Population totale accompagnée

Equipe	Garçons	Filles	<i>Total</i>
Abbaye	72	71	143
Quartiers Centre ville			
Alma – Hoche	54	9	63
Chorier Berriat	35	20	55
Centre ville	13	14	27
Compagnie des Quartiers	28	45	73
Eybens	86	28	114
Jouhaux	38	27	65
Mistral	152	53	205
Pays Voironnais	64	15	79
Seyssinet	30	30	60
Teisseire	56	37	93
Village Olympique	54	23	77
Villeneuve	138	43	181
Voiron	73	22	95
<i>Total</i>	893	437	1330

L'activité du service est complétée par les actions du Pool Technique et de la Compagnie des Quartiers ; actions transversales au sein du service.

Le Pool Technique

Cette structure qui organise, gère les chantiers éducatifs et qui propose aussi des expérimentations telle que la formation cocktails, se trouve régulièrement confrontée à des enjeux d'équilibre constant :

- Indispensable équilibre à maintenir entre la dimension éducative du chantier (demander sans trop exiger, corriger sans décourager).
- Equilibre financier à maintenir pour garantir la viabilité et l'assise de la structure.
- Recherche de travaux à réaliser et stabilisation par la mise en place de convention de partenariat avec les donneurs d'ordre.

Pour le Pool Technique, l'année 2006 se caractérise par cette confrontation et à des adaptations à des impératifs de toutes sortes et souvent contradictoires.

2006 marque aussi la finalisation du projet pédagogique concernant les chantiers éducatifs ; document fédérateur élaboré conjointement avec les équipes d'encadrant technique de l'APASE. Malgré les enjeux de cette structure, les chiffres reflètent une activité constante du Pool Technique :

RÉSULTATS EN HEURES

CHANTIER PERMANENT	Travaux de peinture et second œuvre	8 624
	Travaux environnement	2 764
	Total heures	11 388

CHANTIER ÉQUIPE	Buffet Cocktail	556
	Distribution	1 058
	manutention	136
	Nettoyage ménage	1 339
	Total heures	3 089

JOBS D'ÉTÉ	Total heures	3 526
------------	---------------------	--------------

TOTAL RÉALISÉ	18 003
---------------	---------------

TOTAL RÉALISÉ HORS JOBS D'ÉTÉ	14 477
--------------------------------------	---------------

CHANTIERS PERMANENTS – Nombre de jeunes

Synthèse	16 ans	17ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans et +	Total
Total Garçons	4	34	37	31	20	16	7	12	161
Total Filles	4	6	10	8	6	6	4	5	49
Total Général	8	40	47	39	26	22	11	17	210

La Compagnie des Quartiers

Le local de la Compagnie des Quartiers installé et bien repéré par les jeunes, a favorisé la poursuite des ateliers d'expression et d'échanges.

L'organisation de rencontre/débat avec des groupes de musiciens connus a aussi permis des contacts avec de nombreux groupes de jeunes.

La participation à des temps conviviaux et festifs tel que Mistral courant d'Air, sur les différents quartiers de la Ville offre la possibilité à des groupes ou des jeunes chanteurs de se valoriser dans une représentation positive vis-à-vis des adultes.

En 2006, 73 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de la Compagnie des Quartiers sur une population totale connue de 217 jeunes.

Dans une logique de mise en conformité avec la loi du 2002-2, l'Association a élaboré pour préparer l'évaluation interne, un référentiel d'amélioration continue de la prise en charge qui précise six dimensions correspondant à l'ensemble des activités du CODASE et des critères d'évaluation indexés à ces dimensions.

La démarche engagée auprès des équipes éducatives du service a démarré avec une journée institutionnelle consacrée au thème de l'évaluation et, à l'automne avec la mise en place de séquences de travail pour travailler sur les indicateurs d'évaluation en lien avec les critères définis au niveau associatif.

La restitution de ce travail est prévue pour le premier trimestre 2007 afin d'organiser un plan d'action pour ajuster et améliorer la qualité des interventions dans certains domaines.

Dans le même temps, un travail d'évaluation sur deux secteurs d'intervention (Teisseire et Village Olympique) s'est construit avec l'appui de Gilbert BERLIOZ Consultant, afin de redéfinir à partir de ce travail, un projet d'équipe réactualisé.

Les échanges avec les services de la Direction Enfance Famille du Conseil Général en charge de la Prévention Spécialisée, ont porté sur la nécessité de préparer un dossier pour un passage en CROSMS afin de donner une assise juridique officielle et effective à cette action socio-éducative depuis son intégration dans la loi du 2002-2.

Monique BERTHET-LOISEAU
Directrice

Témoignages

Equipe de Voiron

Si nous avons fait le choix de ce témoignage, c'est qu'il y avait une véritable implication sociale et citoyenne des familles et des jeunes sur leur environnement, en lien avec les acteurs locaux dont nous sommes.

Prise en compte d'un terrain de jeux générant un conflit de voisinage (jeunes et habitants)

Observations de l'équipe

De nombreux jeunes, environ une quinzaine, âgés de 10 à 16 ans, se trouvent autour du city-stade, situé entre Brunetière et Croix Maurin.

Nous rencontrons régulièrement un groupe d'une petite dizaine de jeunes, âgés entre 14 et 16 ans, les mercredis, les samedis et les vacances scolaires dans le quartier.

Ces jeunes aiment venir jouer au football sur le city-stade et ce dernier est un lieu privilégié pour cette pratique. Il est vu par les jeunes et les moins jeunes comme le lieu rituel d'un passage entre l'adolescence et le monde adulte, ce lieu est important pour les habitants, il fait partie de leur identité.

Risque de perte de cet espace

Des bruits courent depuis plusieurs mois sur la destruction de cet équipement, vétuste d'après les autorités et les jeunes grondent. Ils ne veulent pas sa disparition.

Un projet partenarial

Après le Conseil Consultatif de Quartier de décembre 2005, l'équipe de Prévention Spécialisée a proposé de prendre le problème en main et de provoquer ainsi du travail partenarial en partant de la parole des jeunes et des habitants de ce quartier.

Depuis début 2006, 4 partenaires se sont réunis pour travailler ensemble sur ce projet :

- le RIH,
- un représentant du quartier,
- Pluralis ,
- l'équipe du CODASE.

Quatre temps de travail depuis le dernier Conseil Consultatif de Quartier ont été mis en place. Au dernier temps de travail, la participation de Monsieur PERAUD, architecte, a été demandée.

Notre démarche collective a porté sur trois axes principaux :

- entretien et maintenance de l'équipement,
- montage d'un nouvel équipement au même endroit,
- montage d'un nouvel équipement ailleurs.

Les enjeux de cette action

Trois enjeux se dégagent de ce projet :

- intervenir sur l'environnement social : un des axes de notre travail en Prévention Spécialisée, en articulation avec les acteurs locaux ;
- mobiliser les énergies des adultes et des jeunes du quartier ;
- contribuer à l'amélioration de l'espace public et engager les protagonistes dans une vie ensemble, améliorée.

Notre travail partenarial a visé à rendre explicite le sens de l'action de l'équipe et nos propositions. Cela avait pour but de permettre aux habitants de la Croix Maurin de juger ce qui leur était proposé.

Le city-stade est un enjeu social urbain. Donner la possibilité aux habitants d'intégrer une démarche participative à la planification d'une collectivité, c'est donner à un lieu une personnalité, c'est aussi instaurer une fierté par la diffusion de cette démarche et de la qualité de ce lieu à l'extérieur du quartier.

Repenser un espace collectif, c'est favoriser l'émergence des lieux d'échanges et de rencontres qui sont des lieux de socialisation.

Ils sont les pivots de l'évolution des relations sociales pour les groupes qui les occupent avec pour but de favoriser la mixité des échanges dans un cadre où la convivialité et la détente dominent les rencontres.

Après plusieurs études techniques et consultations des parents, l'idée qui domine et qui est la plus intéressante pour la majorité des habitants est de préserver cet équipement. Cela n'était pas forcément l'avis des différents partenaires concernés au départ.

Cela n'était pas non plus l'avis du voisin mitoyen à cet espace qui subit toutes les nuisances.

En effet, ce lieu utilisé par des groupes a généré de nombreuses tensions.

Les jeunes sont dans des relations quelquefois conflictuelles avec les adultes. La proximité du city-stade et de la maison d'habitation a conduit à des provocations, des insultes. Ils peuvent adopter des comportements de rejet et se mettre dans des situations difficiles. Ils admettent qu'ils sont quelquefois dans l'excès, ils s'interrogent aussi sur l'attitude et le comportement de ce voisin qu'ils vivent comme provocateur (huile déversée, ballons crevés, insultes...).

Dans cette situation, nous étions dans une escalade de réponses excessives des deux côtés.

Il était important pour nous d'associer ces jeunes dans ce vaste projet. Oui, mais comment ? Au terme de notre réflexion partenariale, il leur a été proposé de s'inscrire dans le cadre du concours Initialis 2006 organisé par Pluralis. Celui-ci était destiné à valoriser l'initiative des habitants.

Ce concours était un appui intéressant. Il demandait aux participants de penser à une initiative, à une organisation et à l'amélioration des relations entre les voisins.

Un groupe de 5 jeunes a relevé le défi. Ainsi, le 28 février ils ont déposé leur dossier. Début septembre 2006, les jeunes ont su qu'ils avaient remporté le premier prix junior et qu'ils pourraient organiser leur tournoi de foot sur le city-stade et l'ouvrir à tous leurs copains de Voiron. Le 2 décembre 2006, de 10 heures à 13 heures, nous avons vécu cet événement avec les jeunes et 16 participants.

Les partenaires, RIH, Pluralis et les élus de la ville de Voiron partageaient ce moment. Le journal local, le Dauphiné Libéré couvrait l'événement.

Un beau chemin parcouru depuis le conseil consultatif de quartier ! Le travail partenarial, habitants, jeunes, institutions, a été pris en considération par les représentants de la commune. La réflexion conduite avec le voisin de cet espace a été également entendue.

En 2007, le city-stade sera rénové, déplacé d'une trentaine de mètres pour ne plus occasionner de gêne.

La réflexion globale qui a été organisée permet à tous de mieux se comprendre, de mieux vivre ensemble.

Equipe de Villeneuve

La situation présentée concerne la participation de 14 jeunes de 15 ans à un tournoi international de football en Croatie, du 27 avril au 1^{er} mai 2006.

Cette action est organisée en partenariat, par l'AJA Villeneuve (club de football), la MJC Villeneuve et l'équipe Villeneuve du CODASE.

Les jeunes ayant participé à ce tournoi font partie intégrante de notre public. Des difficultés familiales, l'échec scolaire pour certains et un environnement social difficile rendent plus compliquée leur insertion sociale.

Les objectifs communs à l'équipe d'encadrement étaient :

- 1) Permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons géographiques et culturels.
- 2) Favoriser l'échange avec les autres participants issus d'autres nationalités et cultures.
- 3) Dans ce contexte international, permettre aux jeunes de se décentrer de leur identité « jeunes de quartier ».
- 4) Construire une relation de confiance avec les jeunes, fondée sur une expérience commune (moments forts mais aussi difficultés).

A travers l'élaboration de ce projet, les jeunes étaient porteurs d'actions en parallèle qui leur ont permis de s'approprier le projet : connaissance du pays via Internet, prise de contact avec des jeunes croates et relations avec une association croate de GRENOBLE.

Il était important de responsabiliser les jeunes car ils n'ont pas confiance en eux en règle générale et se sentent souvent délaissés. Nous avons l'intention de renouer le contact avec eux d'une manière autre.

Aussi, une de nos intentions prioritaire a été de prendre du temps au cours des semaines précédant le départ pour rencontrer les jeunes pendant leurs entraînements sportifs au stade de football de Villeneuve. Nous nous sommes rendus très régulièrement au stade de football le mardi ou le jeudi soir pendant notre travail de rue. C'était important que les jeunes mesurent notre implication dans ce projet et qu'ils n'aient pas l'impression que nous nous greffions sur ce projet « comme ça », pour la vitrine. De plus, ils ont pu réaliser l'intérêt que nous leurs portions en s'intéressant à un de leurs loisirs, et non plus à une de leurs difficultés ou à un de leur problème de la vie quotidienne comme l'éducateur de rue en a l'habitude, à force d'être interpellé par eux sur ces questions-là.

La première situation qu'il a fallu investir et contrôler, c'est tout simplement le trajet, à l'aller comme au retour. Nous mentionnerons ici que la distance qui sépare Villeneuve et Novingrad est de plus de 1 000 kilomètres et que nous avons pour moyen de transport deux minibus de 9 places chacun (deux adultes et sept jeunes par minibus). En précisant que nous ne disposions pas (volontairement) de poste de radio dans les véhicules, nous vous laissons imaginer un trajet de 15 heures, avec des jeunes, et sans possibilité d'écouter de la musique en groupe. Les conducteurs se relayaient toutes les deux heures pour assurer la conduite et celui qui ne conduisait pas avait à sa charge de veiller à la bonne tenue des jeunes dans le véhicule. Heureusement, ceux-ci se sont bien tenus, car le trajet s'est déroulé pendant la nuit et cela était assez pénible. On a pu apprécier de faire corps ensemble dès le début de l'aventure. Malgré l'excitation que peut induire un tel séjour loin de ses habitudes de vie, il a été agréable de pouvoir discuter avec les jeunes de sujets divers et moins problématiques qu'à l'accoutumée du travail de rue de l'éducateur.

C'est une situation qui nous a donc permis de (re)découvrir ces jeunes-là sous des aspects que nous ne soupçonnions même pas, et la réciprocité est vraie car ils nous ont vus du coup sous un autre jour : sans pour autant devenir amis, nous devenions heure après heure plus familiers et sûrs de pouvoir compter les uns sur les autres. Nous avons pu nous rendre à l'évidence, si besoin était, que le relationnel, l'échange et la considération sont des outils importants de l'éducateur, dans la rue ou dans toute autre institution, et que la relation avec l'usager est la première passerelle pour accéder à ses demandes et/ou besoins et pour mettre en place un accompagnement adapté.

Dans le quotidien, nous avons beaucoup apprécié les repas froids pris ensemble au cours des journées où nous avons tous le sentiment d'être sur le même plan et face aux mêmes difficultés.

Les jeunes ont pu mesurer la réalité économique de ce pays de l'Europe de l'Est et la vie de la population au quotidien. Ils ont pu ainsi se rendre compte que les difficultés existantes dans les quartiers dits sensibles en France étaient sans rapport avec d'autres réalités européennes. C'est à partir de là que nos jeunes ont commencé à se positionner comme jeunes français et non plus comme jeunes de quartiers. Il était bon pour nous alors d'aider ces jeunes à mieux relativiser leurs difficultés du quotidien sans pour autant les oublier ou les discréditer car elles existent vraiment.

En ce qui concerne les terrains de sport, nous avons eu le plaisir de voir nos jeunes toujours à l'écoute des consignes de leur entraîneur et des encadrants. Nous étions ravis de voir ces jeunes d'une manière totalement autre que celle qui est la notre en tant qu'éducateur de rue. Voilà, pour nous, on y était : ils donnaient à voir quelque chose de vraiment différent de ce que les habitants ou les professionnels de la Villeneuve peuvent relever dans le quotidien.

Et le fait que nous nous soyons impliqués à fond dans ce qui se passe à la périphérie d'une équipe sportive, que nous nous soyons intéressés à ces jeunes et à leur loisir et non plus uniquement à leurs problèmes, nous a confié une place autre dans la trajectoire de leur vie, à nous éducateurs de rue. Ils ont pu mesurer que des professionnels peuvent vraiment s'intéresser à eux en tant que personne entière et unique, tout en suivant les lignes directrices et le cadre de leur institution.

La dernière remarque que nous ferons sur l'accompagnement des jeunes sur les terrains sportifs concerne leur rencontre avec des jeunes européens venant d'horizons divers. En effet, ce qui nous vient directement à l'esprit est l'opinion portée sur eux d'emblée, mais sur eux en tant que français et non plus en tant que jeunes de quartiers.

De plus, il a été très intéressant de faire se rencontrer nos jeunes avec les jeunes tchèques et croates sur les terrains sportifs notamment. En effet, nous avons tous été frappés par la bonne tenue des jeunes tchèques et croates sur le terrain et en dehors. À aucun moment, quelle que soit la provocation et/ou l'agression physique ou verbale, quel que soit le sentiment d'injustice par rapport à une décision d'arbitrage, les jeunes tchèques ou croates ne s'emportent.

Nous répétons que nous avons pris beaucoup de plaisir à participer à une telle action et que ce séjour en pays étranger avec des jeunes de quartier nous restera en mémoire. C'est une action où le « vivre avec » de l'éducateur spécialisé prend tout son sens, où sa place d'éducateur dans une trajectoire de vie peut laisser une ou plusieurs empreintes. C'est une action également qui permet de travailler sur les constructions identitaires de jeunes de quartier contemporains, un concept bien à l'ordre du jour actuellement.

Equipe d'Eybens

La complexité d'une lourde problématique familiale (poids du passé de la mère sur le présent avec l'adolescente) a engendré une prise en charge particulièrement adaptée, soulevant nombre d'interrogations et nécessitant l'aide d'un soutien auprès de la psychologue du service.

Face à des attentes pressantes d'une mère de famille au sujet de sa fille adolescente – mère et fille entretiennent des rapports très conflictuels – l'équipe éducative se voit solliciter plus ou moins dans l'urgence.

La complexité de l'histoire familiale, les manifestations de violence entre les deux parties, leur incapacité à communiquer les conduisent inmanquablement au conflit.

Cela amène dans un premier temps l'équipe éducative à se positionner en tant que médiateur, tiers réparateur. D'emblée, sur les conseils de la chef de service éducatif, nous sollicitons les conseils de la psychologue référente de l'équipe.

L'objectif initial a été de travailler sur l'apaisement du conflit familial par le biais d'une médiation entre mère et fille, favorisant l'écoute autant de l'une que de l'autre.

Face aux interventions répétitives et directes de la maman, l'équipe décide de se partager les deux suivis de manière à ne pas interférer dans la relation de confiance qui s'instaure et se construit petit à petit entre la jeune fille et l'un des éducateurs.

Les nombreux entretiens réalisés avec la jeune fille font apparaître des difficultés en termes de scolarité, d'échecs, d'inquiétudes et d'incertitudes quant au devenir, une perte de motivation ainsi que toute une série de l'ordre de l'agir, passages à l'acte exprimant une angoisse profonde et un mal être réel. Les diverses entrevues qui se déroulent au local permettent à la jeune fille de poser des mots sur ses maux, et à l'équipe de formaliser des propositions éducatives. Par ailleurs il fallait aussi prendre en compte les interventions nombreuses de la mère, elle-même demandeuse et exigeante en termes de résultats.

En termes de moyens d'action nous mettons en place un premier chantier d'équipe qui consiste à distribuer le Journal de la Commune. Cela nous permet dans un premier temps de nouer le lien mais aussi de mesurer les aptitudes de la jeune fille ainsi que son investissement dans une tâche à accomplir.

Compte tenu de son incertitude quant à son devenir scolaire, nous sollicitons le CCAS pour voir ce qui s'offre à la jeune fille en termes de « possibles », elle qui souhaiterait intégrer un BEP Sanitaire et Social.

Un stage bénévole lui sera proposé lors de vacances scolaires. Cette expérience sera l'occasion de confirmer son projet mais aussi de lui redonner une meilleure image d'elle-même et de ses capacités au travers de cette expérience (savoir être et savoir faire).

Toujours dans un souci de recherche d'orientation pour l'année 2006-2007, nous poursuivons des actions mettant en lien la jeune fille avec une conseillère de la Mission Locale. Elle se rendra aux rendez-vous fixés, accompagnée d'un éducateur afin de travailler sur différentes options.

Dans notre travail avec la psychologue, il était convenu qu'elle pouvait intervenir directement auprès de la famille pour cette situation. La prise en compte du conflit familial incite l'équipe à agir dans ce sens avec l'accord de la mère et la fille.

En effet, l'équipe éducative confrontée à une problématique complexe sent le besoin d'amener la famille à traiter les aspects traumatiques de leur histoire avec une psychologue.

Ainsi, en présence d'un éducateur, membre de l'équipe éducative, la famille rencontrera à plusieurs reprises au local la psychologue du service pour exprimer et traiter certaines de ses difficultés. La relation de confiance établie avec l'équipe s'élargit ainsi à d'autres personnes du service (*cf écrit de la psychologue*) et les douloureuses questions familiales sont abordées avec des compétences diversifiées.

En accord avec la maman, les éducateurs proposeront à la jeune fille un chantier éducatif de deux semaines dans le cadre d'un séjour dans le sud de la France. Ce chantier ayant pour objectifs, à la fois de permettre à celle-ci de prendre de la distance par rapport à son environnement habituel, mais aussi, pour la découvrir dans un espace différent incluant des temps de travail et des temps de vie collective. Ces temps devaient permettre de travailler sur ses comportements.

Cependant, la jeune fille continue de présenter un mal être et manifeste une souffrance. Confronté à des comportements inquiétants, l'éducateur parle à la jeune fille de l'intérêt d'un espace thérapeutique pour elle, et l'accompagnement à une consultation auprès d'un psychologue dans un lieu d'écoute pour adolescents.

Au début de l'automne, l'équipe note un réel changement concernant la jeune fille. Celle-ci semble avoir retrouvé une certaine estime d'elle-même. Elle se dit heureuse d'avoir intégré une nouvelle formation qui, aspect positif, lui permet de restaurer une confiance en elle qui jusque là lui faisait défaut. Aujourd'hui, elle se sent valorisée et a pu revenir sur son accompagnement en analysant l'intérêt qu'il lui a apporté.

D'un autre côté, la prise de distance de la maman et les retours qu'elle a su exprimer à la chef de service et aux membres de l'équipe lors de différents contacts ont conforté l'équipe sur la pertinence du travail accompli.

Récit par la psychologue du service de son intervention, articulée à celle de l'équipe, auprès de la famille d'Eybens.

Cette situation familiale est particulière par au moins deux aspects :

- Cette famille ne se compose que de 2 personnes, la mère et la fille.
- C'est la mère qui demande de l'aide et se trouve extrêmement affectée par la dégradation de la relation à sa fille et inquiète par l'évolution de sa fille.

Les éducateurs s'organisent pour prendre en compte les deux personnes de cette famille :

- La mère parle rapidement beaucoup d'elle-même et de sa souffrance, d'emblée elle raconte son histoire personnelle et affective qui permet de comprendre le poids qui peut s'exercer sur la jeune fille, son passé à elle.
- La fille, que les éducateurs rencontrent, s'attache et s'engage très vite dans la relation d'aide qu'ils lui proposent.

Il y a, de toute évidence, nécessité dans leur relation, pour éviter une violence réciproque, à occuper la place du tiers. L'intervention de ce tiers est recherchée et acceptée par les deux.

Les éducateurs se répartissent le travail, donnant à chacune d'elles l'interlocuteur préférentiel.

En même temps, ils organisent des rencontres « à 4 » pour parler des différends et de ce qui peut s'améliorer entre elles.

Les paroles de l'une et de l'autre au sujet de leur histoire familiale révèlent un certain nombre de secrets sur des événements traumatiques fondateurs de leur vie de famille. C'est à ce sujet que les éducateurs demandent à rencontrer la psychologue du service de Prévention Spécialisée. Il y a accord dans l'équipe (éducateurs, chef de service éducatif, psychologue) pour dire à la fille et à la mère qu'elles pourraient parler des événements ensemble, avec la psychologue, si elles le souhaitent.

Les éducateurs s'occupent quant à eux de poursuivre leur accompagnement sur des questions et problèmes plus actuels.

La jeune fille repousse cette proposition pour après la rentrée scolaire (on est au début de l'été) mais ne refuse pas sur le principe. La mère restant fort en souffrance et en demande d'aide, un premier entretien a lieu simplement avec elle, la psychologue et l'éducatrice de l'équipe, référente de la mère.

Un second entretien est souhaité peu de temps après par la mère, alors que la jeune fille est partie en voyage. À distance, la fille va mal. Pendant cette période, l'éducateur est en contact téléphonique très régulier avec elle et la psychologue aide à évaluer la conduite à tenir face à une souffrance et des symptômes assez spectaculaires.

À peine de retour de vacances, elle re-sollicite en urgence l'éducateur référent, pour se sortir d'une situation où elle s'est mise à nouveau en grande difficulté.

Pendant les congés du 15 août, c'est le chef de service de permanence qui prend le relais et intervient au domicile à la demande de la mère, à un moment de crise où la violence entre les deux est imminente.

Au retour de l'équipe, la mère souhaite revoir la psychologue et l'éducatrice référente : elle demande à pouvoir reparler de tous les événements conflictuels et problématiques de l'été.

Après cet entretien, la psychologue réitère la première proposition faite à la jeune fille et à la mère, de parler ensemble du sens de tous ces événements (crises, provocations, passages à l'acte dans un lien avec leur histoire).

À ce moment là, pour l'équipe (chef de service, éducateurs, psychologue), en plus de l'objectif initial, qui est de cheminer plus avant sur cette histoire familiale traumatique et difficile à mettre en mot, il y a la prise en compte du danger réel dans lequel se met la jeune fille et qui a été observé durant l'été. L'équipe souhaite pouvoir évaluer et aborder avec elles des choix sur leur avenir :

- Leur vie au quotidien ensemble est-elle à soutenir ou est-ce une mise à distance par un placement qui est préférable ?
- L'une et l'autre arriveront-elles à s'engager dans une dimension thérapeutique qui s'avère indispensable pour que la situation évolue ?

La jeune fille et la mère sont d'accord pour aborder et réfléchir à tous ces aspects avec la psychologue et l'éducateur référent de la jeune fille.

Cet entretien familial aide la jeune fille à mettre en mots des choses importantes, qu'elle adresse à sa mère.

Elle dit ne pas souhaiter aborder pour autant les secrets qui se cachent sous le silence de sa mère.

Le fait qu'elle s'engage dans sa parole a pour effet de rétablir positivement le lien mère fille, à la fois dans sa dimension affective, et dans le contenu de leur échange verbal. L'équipe conclut sur l'importance pour chacune d'entre elles d'aller vers un lieu thérapeutique personnel.

Un deuxième rendez-vous est décidé pour un mois après, afin de consolider l'étape qu'elles viennent de franchir. Le mieux être des deux et l'apaisement de leur relation est confirmé. Elles font le point sur les avancées qu'elles ont accomplies. Les entretiens avec la psychologue du service peuvent se suspendre.

L'accompagnement par les éducateurs se poursuit sur la fin du trimestre de façon plus classique, dans le cadre du suivi éducatif de la jeune fille et du soutien à la parentalité.

CENTRE SPÉCIALISÉ DE SOINS EN TOXICOMANIE POINT-VIRGULE

Temps de pause, de prise de recul sur l'année écoulée, la rédaction du rapport d'activité reste le moment privilégié d'analyse des divers événements, faits qui ont jalonné l'activité de cette année 2006.

C'est aussi la marque d'un travail quotidien et d'engagement de l'ensemble de l'équipe du C.S.S.T. effectué auprès des personnes accueillies.

Les chiffres viennent alors préciser certaines tendances, à savoir :

La forte baisse, constatée, des personnes injecteuses d'opiacés. Ce constat encourageant nous engage toujours à la vigilance quant à l'évolution des modes d'usage de drogues et plus particulièrement des mésusages de la substitution pour un certain nombre de nos suivis.

Nous repérons une relative stabilité de l'ensemble des personnes reçues soit 268 au total. Le nombre de parents et de personnes de l'entourage a diminué.

Est-ce le contre-coup de la campagne « Cannabis » qui avait vu une sérieuse augmentation de la fréquentation de parents d'adolescents reçus par le centre durant l'année 2005 ?

Le nombre des usagers de drogue reste stable : 205 personnes reçues dont 161 hommes et 42 femmes avec une fréquence de suivis en progression.

Les personnes ayant des revenus de l'emploi représentent 1/3 des suivis. Un autre tiers concerne plutôt les jeunes sans revenus. Le dernier tiers touche les personnes rétribuées par des ressources de type : RMI, AAH, ASSEDIC... .

La moyenne d'âge se stabilise autour de 28 ans.

Les demandes de consultation sont en nette augmentation de la part des partenaires du secteur (Médecins, pharmaciens, équipes de liaison, structures spécialisées...).

La part de la justice (mesures de réparation pénale, injonctions...) représente une activité importante des suivis engagés. Notre intervention doit être le reflet d'un suivi en cohérence de positionnement dans ce cadre spécifique et exigeant.

Ces entretiens favorisent un espace particulier entre contrainte et prise de parole, pour des personnes qui dans un autre contexte n'auraient pas jugé nécessaire de prendre contact avec notre service.

Des activités de socialisation, sur proposition d'activités simples de «bien-être» ensemble, dans le cadre de sorties randonnées en petits groupes, continuent régulièrement d'être organisées et permettent à quelques personnes de vivre une ouverture et un meilleur vécu relationnel notamment.

L'année 2006 a vu se concrétiser un travail partenarial actif par la mise en place d'une fiche de liaison pour protocole méthadone avec l'unité de substitution du CHU de Grenoble.

Une formation collective à la prévention en addictologie a permis à l'ensemble de l'équipe de mesurer sa capacité opérationnelle et de valoriser une cohérence des actions engagées lors de nos diverses interventions.

Concernant l'hébergement et plus particulièrement le réseau de familles d'accueil, des difficultés ont touché en partie l'activité de notre réseau par le retrait de trois familles. Malgré notre mobilisation pour le recrutement (annonces, visites...), un seul nouveau lieu d'accueil a pu être recruté. Ceci doit nous inciter néanmoins à continuer notre travail de mobilisation dans un contexte d'engagement, aujourd'hui, plus difficile à valoriser.

Une volonté de développement du service d'Appartements de Coordination Thérapeutique est engagée auprès des tutelles, visant à une augmentation de notre capacité d'accueil pour trois places supplémentaires, afin de mieux répondre à l'ensemble des demandes et sollicitations pressantes de nos partenaires (département et région principalement).

Au niveau administratif, suite à la fin de contrat emploi-jeune de l'agent d'accueil et de suivi statistiques, le service a vécu une année difficile.

En effet, malgré une réorganisation et la mobilisation de l'ensemble de l'équipe, les fonctions d'accueil, sont maintenues, mais avec difficulté dont les répercussions négatives fragilisent notre activité et sa sécurisation.

La pertinence d'accueil du Point Ecoute Voiron autour de l'usage de drogues (cannabis majoritairement) répond à un nombre conséquent de jeunes ainsi qu'à leurs parents. Il vise à l'apaisement du malaise adolescent qui dans le recours au «toxique», peut venir à un moment compromettre son épanouissement. Cette écoute permet pour le jeune de retrouver, hors du contexte familial et scolaire, la possibilité d'ouverture à un questionnement personnalisé, une recherche de «balises» et, un adulte à sa place !

2006, ce fut aussi l'occasion de ponctuer les dix ans d'ouverture du service. Ce moment important d'étape, s'est concrétisé tout au long d'une riche journée, par l'accueil de nos divers partenaires (santé, social, justice...).

Ce temps, a été l'occasion de présenter divers écrits réalisés par les personnes suivies à titre individuel ou lors de groupe d'expression par l'écriture organisé par le service. Une exposition de photos réalisées au cours des multiples séjours d'hébergements et lors de diverses activités a permis d'illustrer une réalité de terrain dont la capture de l'instantané est révélatrice de la richesse et de la diversité des parcours.

Ainsi nous devons, aujourd'hui comme hier, nous donner les moyens jour après jour, d'aborder les problèmes liés aux conduites d'addiction aux toxiques avec dignité et efficacité pour aider progressivement nos patients à s'en libérer, les aider simplement à revenir du côté d'un quotidien apaisé...

Jean-Paul MARRY
Directeur

SERVICE D'ENQUÊTES RAPIDES

L'année 2006 pour le Service d'Enquêtes Rapides (SER) s'est inscrite sous le signe du passage et de la transmission avec le départ à la retraite de Roger VIAL qui a œuvré pour ce Service pendant une douzaine d'années. Avec lui, nous avons saisi cette opportunité pour revisiter et repenser les missions, les outils et les réaménagements nécessaires à l'évolution du Service, aujourd'hui appelé à diversifier ses activités.

Nous le remercions de nous avoir accompagnés dans ce délicat passage avec le souci constant de transmettre son expérience tout en soutenant les nouvelles initiatives.

Cette année a vu l'équipe se mobiliser sur deux nouveaux projets :

1/ La médiation familiale.

2/ La mise en place d'enquêtes sociales rapides (ESR) spécifiques pour les auteurs de violences conjugales.

L'activité de médiation familiale a aujourd'hui démarré et nous réalisons des médiations sur Grenoble, St Marcellin et Voiron. Une convention qui subventionne et définit les modalités d'exercice de la médiation familiale vient d'être conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble.

Le second projet d'ESR spécifiques centrées sur les auteurs de violences conjugales, qui répond à la demande du Procureur de la République et viendrait prendre place dans un dispositif présentiel, nous mobilise toujours au niveau de la réflexion mais rencontre des obstacles économiques quant à la mise en œuvre.

Dans la lignée de l'exercice 2005, le Service d'Enquêtes Rapides a maintenu son activité au cours de l'année 2006 en s'appuyant sur les deux activités principales que sont les enquêtes sociales rapides réalisées au Palais de Justice et les médiations pénales effectuées à la Maison de la Justice et du Droit.

Si le nombre d'enquêtes sociales rapides réalisées en 2006 (1647) est sensiblement équivalent à celui de 2005 (1658), l'année écoulée laisse apparaître une baisse notable des médiations pénales (498 en 2006 contre 676 en 2005). Celle-ci peut s'expliquer ponctuellement par l'arrivée de nouveaux Magistrats au Parquet de Grenoble, mais elle semble aussi représentative de ce qui se passe à un niveau national où la justice restauratrice et les alternatives aux poursuites pénales sont délaissées au bénéfice d'un traitement judiciaire ou d'un classement.

Le contentieux familial, qui regroupe les violences conjugales légères et non structurelles, l'abandon de famille (c'est le non paiement de la contribution financière à l'éducation des enfants) et la non représentation d'enfant, semble encore échapper à cette règle.

À l'intérieur de la juridiction du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Grenoble, les Parquetiers reconnaissent au CODASE une compétence professionnelle pour traiter ce type de problématique et lui attribuer préférentiellement ce type de litige.

La médiation pénale en matière familiale consiste à réunir les parties plaignante et mise en cause en présence d'un tiers neutre et impartial (le médiateur pénal) qui les accompagne dans la recherche d'une solution négociée entre eux, visant à garantir la prévention de la récidive, la réparation du préjudice et le rétablissement d'une communication minimale entre les protagonistes.

Si la médiation aboutit favorablement, c'est-à-dire si les parties parviennent à un accord et en respectent les modalités, le dossier est retourné au Parquet au terme d'une période de surveillance définie au cours de la médiation pénale, avec proposition de classement.

Dans ces affaires qui traitent de l'intimité, de la sphère familiale, la médiation pénale apparaît comme une opportunité pour les deux parties de venir redéfinir les liens conjugaux et/ou parentaux qui les unissent. C'est la possibilité de construire conjointement un accord qui interroge et tente d'organiser les places, les responsabilités et les modes de relations à l'intérieur d'une famille ou d'un couple.

En cas de réussite du processus de médiation pénale, l'accord, concrétisation de l'émergence d'une loi symbolique, se substituera à la décision du magistrat. Cet accord qui engage les deux parties, permet aussi à l'auteur de l'infraction de venir s'inscrire dans une réparation vis-à-vis de l'autre, et de proposer une image de lui différente et valorisante.

Le médiateur pénal est garant du cadre de la médiation pénale (confidentialité, respect mutuel, équilibre entre les parties, positionnement des avocats, etc...). Son action a pour but de faciliter la recherche conjointe de solutions. Il est aussi vigilant à repérer les manipulations qui pourraient pervertir les bases d'une communication équitable et déposséder l'une des parties de sa capacité à penser librement. Ceci est particulièrement vrai dans les situations de violences conjugales.

La médiation pénale peut être une réponse à la violence conjugale lorsqu'elle est contextuelle et non récurrente. Elle est inopérante dans le cas de violence structurelle. Ce repérage est fondamental et le renvoi des parties devant un magistrat est alors nécessaire et structurant.

L'exercice de la médiation pénale nécessite formation professionnelle et analyse de la pratique.

Si les médiateurs pénaux du CODASE ont tous une formation spécifique (formation par la fédération Citoyens et Justice, diplôme d'état de médiateur familial, diplôme universitaire de médiateur), il nous apparaît aujourd'hui incontournable de nous doter d'outils tels que l'analyse de la pratique ou la supervision. Nous poursuivons aussi notre réflexion dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des médiateurs pénaux de la région (Rhône, Drôme, Hautes-Alpes, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie) affiliés à la fédération Citoyens et Justice.

Pour conclure, il apparaît que le Service d'Enquêtes Rapides se développe en s'ouvrant sur de nouvelles pratiques tout en restant mobilisé autour de ses activités traditionnelles.

Cette évolution a généré l'arrivée de nouveaux salariés : Stella MARIE et Céline ROBERT ont été recrutées et nous avons augmenté le temps de travail de Christiane GUILLERMET.

Aujourd'hui, sept personnes interviennent dans le cadre du SER sur des lieux et des tâches différents (ESR, médiations pénales, médiation familiale, accueil à la Maison de Justice et du Droit).

La prise en compte de la dimension collective du Service (temps de régulation, de réflexion et d'analyse de la pratique, participation à des formations), la restructuration de son fonctionnement (informatisation, dégagement d'un temps pour la fonction de directeur, inscription dans les instances associatives) contribuent à sa construction identitaire et à l'affirmation de sa place à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Association.

Hervé TERNANT